



UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI

Dépôt institutionnel officiel

<https://repository.ub.edu.bi>

Medias et pouvoirs après la crise de 2015 au Burundi : Cas du Groupe de Presse Iwacu

Arakaza, Jean Marie Vianney; Sous la direction de : Pr. Leonidas Ndayisaba

2021-08

UB, FSPJ

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2406>

FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES
MASTER COMPLEMENTAIRE EN DROITS DE L'HOMME ET
RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS



MEDIAS ET POUVOIRS APRES LA CRISE DE 2015 AU BURUNDI :
CAS DU GROUPE DE PRESSE IWACU

Par :

Jean Marie Vianney ARAKAZA

Mémoire

présenté et défendu en vue de l'obtention du diplôme de Master en droits de
l'homme et résolution pacifique des conflits

Sous la direction de :

Pr. Leonidas NDAYISABA

Bujumbura, août 2021

MEMBRES DU JURY

Président : Pr. Egide MANIRAKIZA

Directeur : Pr. Leonidas NDAYISABA

Secrétaire : Dr. Laurent NZOSABA

DEDICACE

A toutes les victimes de la crise de 2015 au Burundi.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce aux efforts de plusieurs personnes à qui nous voudrions témoigner toute notre gratitude.

Nous voudrions tout d'abord adresser toute notre reconnaissance au Directeur de ce mémoire professeur Léonidas NDAYISABA, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter notre réflexion.

L'enseignement de qualité dispensé par le Master de Droits de l'Homme et Résolution Pacifique des Conflits a également su nourrir notre réflexion et a représenté une profonde satisfaction intellectuelle, merci donc aux enseignants-chercheurs.

Nous ne pouvons pas passer sous silence des efforts menés par nos parents. Leur soutien matériel et moral qu'ils nous ont apporté ainsi que des conseils qu'ils nous ont prodigué nous ont stimulé à franchir ce pas. Qu'ils trouvent aussi dans ce travail nos remerciements.

Nous remercions également le personnel du groupe de Presse Iwacu qui nous a facilité la tâche en mettant à notre disposition les documents nécessaires pour la réalisation de notre travail.

Enfin, à tous nos camarades de classe pour le moment agréable passé ensemble, nous disons merci.

Jean Marie Vianney ARAKAZA

RESUME

La crise que connaît le Burundi depuis 2015 a touché le monde médiatique. Tous les médias étaient mobilisés pour assurer la couverture des manifestations contre le troisième mandat du Président Nkurunziza. Dès lors, les relations entre médias et pouvoir ont commencé à se détériorer. La tentative du coup d'Etat de 2015 n'a fait qu'aggraver la situation. Elle a servi de prétexte pour la destruction des médias et l'exil de plusieurs journalistes. Accusées d'avoir diffusé des messages des putschistes et d'avoir une attitude pro putschistes, les Radios et les télévisions privées ont été détruites.

Le présent travail consiste à analyser non seulement le rôle qu'a joué la presse écrite dans la gestion de la crise de 2015 au Burundi, mais aussi les conséquences de la crise sur les médias en général et la presse écrite en particulier. Notre travail se focalise sur le Groupe de Presse Iwacu.

ABSTRACT

The crisis that Burundi has been experiencing since 2015 has affected the media. All the media were mobilized to cover the protests against President Nkurunziza's third term. From then on, the relations between the media and power began to deteriorate. The 2015 coup attempt only made matters worse. It served as a pretext for the destruction of the media and the exile of several journalists. Accused of having broadcast messages from the putschists and of having a pro-putschist attitude, the private radio and television stations were destroyed.

The present work consists in analyzing not only the role played by the written press in the management of the 2015 crisis in Burundi, but also the consequences of the crisis on the media in general and the written press in particular. Our work focuses on the IWACU press group.

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
RESUME	iv
ABSTRACT	v
TABLE DES MATIERES	vi
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	x
AVANT-PROPOS	xii
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Présentation du sujet	1
2. Choix et intérêt du sujet	2
3. Méthodologie	3
4. Questions et hypothèses de recherche	4
5. Délimitation du sujet	5
6. Structure du travail	5
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DU TRAVAIL	6
Section 1. Approche conceptuelle	6
§1. La liberté d'expression	6
§2. Médias	7
1. Evolution des médias	8
2. La presse	10
3. La radio	13
4. La télévision	13
5. Internet	14
6. Groupe de presse	15
§3. Le pouvoir	15
1. Pouvoir politique	16
2. Notion du concept politique	17
§4. Crise	18
Section 2. Approche théorique	20

§1. Pouvoir des médias	20
1. Les limites du pouvoir des médias	21
2. La fonction éducative des médias	23
2.1. Le rôle des médias dans l'éducation	23
2.2. Les médias comme système de valeurs	25
2.3. Les médias comme agent de socialisation	26
§2. Bref aperçu sur les missions des médias	28
CHAPITRE II : MÉDIAS ET GESTION DE LA CRISE DE 2015	30
Section 1. Le contrôle des médias par le pouvoir avant la crise	30
§1. Analyse critique du projet de loi de 2013	30
1. Analyse Critique du projet de loi de 2013 par Human Rights Watch	30
2. Analyse critique du projet de loi de 2013 par les journalistes	34
3. La mise en place d'une nouvelle loi sur la presse en 2015	35
§2. Emprisonnement et interdiction de publication	36
Section 2. Les médias contre le troisième mandat	37
§1. Présentation de la Radio Public Africaine	37
1. Historique	37
2. Missions	38
3. Mode de fonctionnement	39
4. La ligne éditoriale	39
§2. Bonesha FM	40
§3. Radio-Télé Renaissance	40
1. Historique	41
2. Objectifs	41
3. Programmes	41
4. Diffusion	42
Section 3. Les médias en faveur du 3ème mandat	42
§1. Radio umuco FM et Radio télé Rema FM	42
§2. La Radio-Télévision Nationale du Burundi	43
Section 4. Escalade du conflit et sa répercussion sur les médias, les sociétés civiles	44
§1. Escalade du conflit	45
1. La position de l'église catholique sur la question du troisième mandat	45

2. La position des organisations de la société civile et l'opposition sur la question du Troisième mandat	46
§2. Les caractéristiques de la crise de 2015	47
1. Les manifestations contre le troisième mandat	47
2. La répression contre les manifestants	48
3. Violences et représailles	49
4. Une tentative de coup d'Etat	50
5. Quid de l'opinion internationale	51
§3. Aperçu général de la crise de 2015 et sa répercussion sur les médias et les membres de la société civile	52
CHAPITRE III : IMPACTS DE LA CRISE DE 2015 SUR LA PRESSE ECRITE :	
CAS DU GROUPE DE PRESSE IWACU	56
Section 1. Groupe de presse Iwacu : aperçu générale	56
§1. La genèse	56
§2. Iwacu : un groupe de presse opérant à l'étranger	57
Section 2. Les conséquences de la crise de 2015 sur le groupe de presse IWACU	57
§1. Enlèvement et disparition des journalistes	57
§2. Emprisonnement	59
§3. Comparution des journalistes devant les tribunaux	61
§4. Iwacu, médias accusé de collaborer avec le Rwanda	62
Section 3. Réaction des organisations sur le respect de la liberté d'expression	64
§1. Réaction de la Fédération Africaine des journalistes (FAJ) sur le harcèlement des Journalistes	64
§2. La réaction de Reporters Sans Frontière sur la disparition des journalistes	65
§3. La réaction des organisations nationales et internationales face à l'emprisonnement des journalistes d'Iwacu	66
Section 4. Autres sanctions	70
§1. Désactivation des commentaires des internautes d'iwacu	70
§2. L'autocensure ou l'exil	72
CONCLUSION GENERALE	73
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des presses créées dans les années 1990	12
Tableau 2 : Liste des radios créées de 1990 à 2008	13
Tableau 3 : Liste des télévisions créées depuis les années 1990 à 2008	14

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABP	: Agence burundaise de presse
AFP	: Agence francophone de presse
AMT	: Armée mono-ethnique tutsi
APEFE	: Association pour la promotion et de la formation professionnelle à l'étranger
APRODH	: Association pour la protection des droits humains
AUF	: Agence universitaire de la francophonie
CNC	: Conseil national de la communication
CNDD-FDD	: Conseil national pour la défense de la démocratie-forces pour la défense de la démocratie
EPU	: Examen périodique universel
FAJ	: Fédération africaine des journalistes
FIJ	: Fédération internationale des journalistes
FNL	: Force nationale de libération
FOCOD	: Forum pour la conscience et le développement
FORSC	: Forum pour le renforcement de la société civile
FRODEBU	: Front pour la défense de la démocratie au Burundi
GTG	: Groupe tribalo-génocidaire
HTML	: Hypertext markup language
MENUB	: Mission d'observation électorale des nations Unies au Burundi
MSD	: Mouvement pour la solidarité et la démocratie
OBs	: Observateur
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OIF	: Organisation internationale de la francophonie
PIDCP	: Pacte international des droits civils et politiques
PIDCP	: Pacte internationale des droits civils et politiques
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
RDC	: République démocratique du Congo
RFI	: Radio française internationale
RPA	: Radio publique africaine

RSF	: Reporter sans frontières
RTBF	: Radio-télévision belge francophone
RTL	: Radio-télévision libre des mille collines
RTNB	: Radio - télévision nationale du Burundi
SNR	: Service national de renseignement
UA	: Union africaine
UBJ	: Union burundaise des journalistes
UE	: Union européenne
UPD	: Union pour la paix et la démocratie
UPRONA	: Union pour le progrès national

AVANT-PROPOS

Le monde de la communication a été partie prenante de la crise de 2015 au Burundi. Tous les médias étaient mobilisés pendant cette crise pour assurer la couverture des manifestations et diffuser les informations sur place. Les conséquences de cette crise dû au mandat controversé du Président Pierre Nkurunziza ont été énormes sur les médias. Tous les médias ont été presque touchés par cette crise y compris la presse écrite. Le présent travail présente pour nous une occasion non seulement d'analyser les conséquences de la crise de 2015 sur les medias en général et sur la presse écrite en particulier mais aussi d'ouvrir les horizons a d'autres chercheurs intéressés par le monde médiatique. Notre travail s'intéresse plus particulièrement au groupe de Presse Iwacu pour analyser l'importance de la presse écrite privée dans la gestion de la crise sachant que l'implication d'autres médias se manifestait directement.

INTRODUCTION GENERALE

1. Présentation du sujet

« *L'utilisation de la communication dans la phase de conquête du pouvoir est le plus souvent connue sous le nom de marketing politique* » (J. Marie Cotteret, 1997). Ainsi, dès le début de l'année 2015, le monde de l'information et de la profession journalistique ont été au centre de la lutte politique au Burundi. Le champ de la communication est devenu un champ de bataille permanente dont l'enjeu est pour chacun d'influencer l'opinion afin d'imposer sa vérité.

A l'instar de bien d'autres conflits, la communication a été une arme redoutable pour les protagonistes de la crise de 2015 pour conquérir le pouvoir. Ainsi, certains médias comme la RADIO Umuco FM, Radio Télé Rema FM, Star FM, soutenaient la candidature du Président NKURUNZIZA tandis que d'autres comme la RPA, Bonesha FM, Isanganiro, Radio Télé Renaissance assuraient la couverture des manifestations contre le troisième mandat du Président pierre NKURUNZIZA. La presse écrite a été aussi touchée par la crise. On peut donner l'exemple de l'un des journalistes, Jean Bigirimana du journal *Iwacu* qui est porté disparu depuis le 22 juillet 2016 ainsi que l'exil d'Antoine KABURAHE, Directeur et initiateur de ce groupe de presse.

Provoquée par la décision du Président Nkurunziza d'effectuer un troisième mandat, la crise de 2015 a créé une situation de quasi vide médiatique au Burundi¹. La couverture médiatique par les médias privés des manifestations contre le troisième mandat a rapidement détérioré leurs relations avec les autorités politiques. Certains médias ont été suspendus et des menaces ont été proférées à l'endroit de certains journalistes sur le terrain.

La tentative de coup d'Etat du 13 mai 2015 a constitué un tournant majeur. Accusées d'avoir diffusé des messages des putschistes et d'avoir une attitude pro putschistes, les radios et les télévisions privées ont été détruites.

¹ Virculon-arme-communication burundaise 2018, consulté le 2/10/2020

La tentative de putsch a servi de prétexte au pouvoir en place pour détruire les médias et faire exiler plusieurs journalistes. Cependant, deux semaines après le coup d'Etat manqué de mai 2015, le Groupe de presse iwacu a recommencé ses activités. De plus, le Conseil National de la communication annonce la réouverture des radios Rema FM (proche du pouvoir) et isanganiro une année plus tard. Ces deux stations faisaient parties des Cinq radios fermées à la suite du putsch manqué du 11 mai 2015.

Les directeurs de ces médias ont dû signer un acte d'engagement à fournir une information « équilibrée et objective » qui ne porte pas atteinte à la sécurité nationale. Cette décision est intervenue à trois jours de la visite du secrétaire général d'alors des Nations Unies Ban ki Moon². Le même jour, Bujumbura annonce l'annulation des mandats d'arrêt internationaux contre 15 personnalités dont le directeur du groupe de presse iwacu et la réouverture de la presse. Notre travail consiste à faire une analyse sur les relations entre le pouvoir et les médias surtout le groupe de presse iwacu après la crise de 2015, sachant que le groupe de presse Iwacu faisait aussi partie des médias qui ont participé dans la couverture des manifestations.

2. Choix et intérêt du sujet

Le choix de notre sujet a été motivé par trois facteurs :

D'abord la destruction et la fermeture des médias privés en 2015 tel que la Radio publique Africaine, Bonesha FM, la Radio Télé renaissance, la Radio Isanganiro, le groupe de presse iwacu etc. ainsi que les menaces qui ont fait exiler la majorité des journalistes à l'étranger dont le Directeur du groupe de presse Iwacu, illustre l'importance de la communication dans la lutte politique et la consolidation de la démocratie au Burundi.

Ensuite, deux semaines après le coup d'Etat manqué Iwacu a repris ses activités tandis que la réouverture de deux autres médias comme Radio isanganiro et Rema FM a suivi une année après. C'est la réouverture de ces médias surtout le groupe de presse Iwacu parmi plusieurs d'autres qui a attiré notre attention. D'où l'importance de mener une analyse sur les relations entre médias et pouvoir après la crise de 2015 étant donné que le pouvoir et les médias ne faisaient pas bons ménage pendant la crise. Notre travail s'intéresse plus particulièrement au groupe de presse iwacu pour analyser l'importance de la presse écrite privée dans la gestion de la crise sachant que l'implication d'autres médias se manifestait directement.

² Diplomate sud-coréen, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) de 2007 à 2016.

Par exemple, les radios ont joué un rôle de couvrir et de diffuser directement le déroulement des manifestations.

Enfin, la réouverture et la reprise des activités de ces médias après la crise marque un grand pas franchi dans la résolution d'un conflit qui existait entre médias et pouvoir pendant la crise. Cette reprise d'activités par les médias a attiré une grande attention en tant qu'étudiant en mastère complémentaire en Droits de l'homme et résolution pacifique des conflits.

Ce travail présente un intérêt scientifique et social. Ainsi, puisque la crise de 2015 est récente, il y a peu de documents qui traitent des relations entre médias et pouvoir après le conflit. La réalisation de ce travail permettra non seulement de combler la carence documentaire sur le rôle des médias dans la consolidation de la démocratie après la crise, mais aussi d'ouvrir les horizons à d'autres chercheurs qui seront intéressés par le monde de la communication et le pouvoir politique.

3. Méthodologie

Tout travail de recherche exige certaines méthodes que l'on doit utiliser pour arriver à recueillir toutes les données nécessaires pouvant concourir à sa réalisation. Dans le présent travail, nous nous sommes intéressés aux méthodes et techniques qui nous ont permis de collecter et de répertorier toutes les données cadrant avec le sujet. Il s'agit des méthodes historique, systémique et comparative.

Par la méthode historique, il a été question de mener une recherche dans des bibliothèques au moyen de la technique documentaire pour reconstituer l'histoire des médias burundais avant de se plonger dans l'analyse proprement dite. De ce fait, certaines sources ont été consultées. C'est d'abord les ouvrages généraux qui nous ont permis de définir les concepts courants en rapport avec le sujet. Les sources électroniques nous ont aussi été d'une grande utilité car nous avons consulté certains rapports sur l'internet. Ce n'est qu'après que nous avons procédé par l'approche systémique en s'appuyant sur quelques principes fondamentaux que nous donne Edmond Marc³. Celui-ci estime que la communication est un phénomène interactionnel. C'est ainsi qu'en 2015 au Burundi les médias privés dont les radios RPA, Bonesha FM, Isanganiro et la Radio télé renaissance avaient une mission en commun de diffuser et de transmettre en temps réel le déroulement des manifestations. De plus, on constate que les médias agissent parfois en synergie sur un thème quelconque. Par ailleurs, ils ont en commun un même organe de régulation à savoir le Conseil National de la communication.

³ www.persee.fr, consulté le 5/10/2020

Enfin, nous avons également utilisé la méthode comparative. Celle-ci nous a permis d'analyser les données concrètes, d'en dégager les éléments constants, abstraits et générales. La méthode comparative constitue une expérimentation indirecte du fait que le chercheur qui utilise cette méthode établit une relation entre les faits qu'il observe. « Faute de pouvoir manipuler les phénomènes sociaux en laboratoire, le chercheur compare des objets qu'il trie en catégories comparables » (E. Durkheim, 2011).

Ce système est celui dans lequel tous les éléments rétroagissent en synergie pour produire un résultat que nous observons tous. Pour arriver à bien étudier les relations entre le pouvoir et les médias au Burundi, il serait plus raisonnable d'accorder une attention particulière à la situation politique et sociale avant, pendant et après la crise de 2015.

Pour mieux réaliser ce travail, nous nous sommes aussi informés auprès du personnel du groupe de presse Iwacu. C'est ainsi que certains documents ont été mis à notre disposition pour plus d'information.

4. Questions et hypothèses de recherche

La crise de 2015 a suscité la mobilisation de tous les médias burundais y compris la presse écrite. Ainsi les médias suivaient de près le déroulement des manifestations raison pour laquelle certains médias étaient assimilés aux ennemis du pouvoir. La tentative du coup d'Etat du 13 Mai 2015 a entraîné des conséquences néfastes sur le fonctionnement des médias en général et sur la liberté d'expression en particulier. Des médias locaux x ont été attaqués et détruits. Certes, Quelques journalistes dont ceux du groupe de presse iwacu travaillent encore sur place, mais ils courent de gros risques. Notre travail s'articule autour d'une question centrale à laquelle répondra cette recherche. Dans quelles conditions travaillent-elles le groupe de presse iwacu pendant et après la crise de 2015 au Burundi ? En d'autres termes quelles sont les répercussions de la crise de 2015 sur le groupe de presse Iwacu ?

L'analyse permettra de confirmer ou d'infirmer les hypothèses suivantes :

La couverture des manifestations contre le troisième mandat du président Pierre NKURUNZIZA par les médias privés Burundais a rapidement détérioré leurs relations avec les autorités politiques. La crise a touché tous les médias y compris la presse écrite. Comme tous les médias, les conséquences de la crise de 2015 au Burundi sur Iwacu ont été énormes. En plus d'enlèvement et assassinat des journalistes, emprisonnements et comparutions devant les tribunaux, iwacu est considéré comme un média d'opposition par le pouvoir.

5. Délimitation du sujet

Notre travail de recherche, « Médias et Pouvoir après la crise de 2015 au Burundi : cas du groupe de presse Iwacu », couvre la période de 2015 et prolonge jusqu'à la fin de la crise c'est-à-dire après la tentative du coup d'Etat.

En effet, l'année 2015 marque le début de la crise. Un conflit provoqué par la décision du président Nkurunziza de briguer un troisième mandat. C'est pendant cette période que les médias privés ont été détruits et que plusieurs journalistes se sont exilés. Nous nous sommes focalisés sur les conditions de travail des médias après la crise surtout sur le groupe de presse Iwacu.

6. Structure du travail

Notre travail de recherche s'articule autour de trois chapitres :

Le premier chapitre consiste à élucider les concepts clés qui sont d'utilisation courante dans ce travail pour éviter des confusions sachant qu'un mot ne s'interprète pas de la même façon selon le contexte et le domaine. De plus, nous avons jugé nécessaire de développer quelques théories en rapport avec le fonctionnement et le rôle des médias dans la consolidation de la démocratie.

Le deuxième chapitre porte sur la gestion de la crise par les médias. Il s'agit ici d'analyser les relations entre les médias et le pouvoir avant et pendant la crise. Dans ce chapitre nous nous sommes focalisés sur l'escalade du conflit et le rôle qu'ont joué les médias, les organisations de la société civile et l'opinion internationale dans la gestion des conflits.

Enfin, le troisième chapitre concerne l'influence de la presse écrite dans la gestion de la crise pendant et après la crise. Il s'agit d'analyser le rôle qu'a joué Iwacu pendant la crise étant donné que d'autres médias comme les radios assuraient la couverture en direct du déroulement des manifestations. Le présent chapitre consiste aussi à analyser la répercussion de la crise sur le groupe de presse et les journalistes.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DU TRAVAIL

Le présent chapitre est constitué par deux sections, l'approche conceptuelle pour élucider les concepts clés en rapport avec le sujet d'une part, et l'approche théorique d'autre part.

Section 1. Approche conceptuelle

Un mot peut avoir plusieurs significations selon le contexte et le domaine. Pour ne pas semer la confusion, nous avons jugé nécessaire de définir les concepts clés en rapport avec le sujet.

§1. La liberté d'expression

La libre communication des pensées et des opinions est un bien le plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire ou imprimer librement. La libre communication est donc « *le droit pour toute personne de penser comme elle le souhaite et de pouvoir exprimer ses opinions par tous les moyens qu'elle en juge opportun, dans les domaines de la politique, de la philosophie, de la religion, de morale...* »⁴. Cette libre communication d'opinion et des pensées s'exercent entre autre à travers la radio, la télévision, la presse, etc. c'est ainsi qu'au Burundi il y a plusieurs émissions qui permettent au peuple de s'exprimer sur la politique du pays. À côté de l'émission « Akabizi » de la Radio publique africaine, il y avait aussi une autre émission « Akabirya » qui donnait l'occasion à la population burundaise de donner leur point de vue sur la situation politique ou économique du pays avant 2015. Bien que la majorité de la population burundaise n'ont pas accès aux informations issues de la presse suite soit au manque de moyen pour s'en procurer ou au taux de scolarisation trop bas, elle joue un rôle très important dans la consolidation de la démocratie en menant des critiques importantes après avoir confronter des idées des acteurs différents (sociétés civiles, acteurs politiques, spécialistes, etc.), à part le journal le renouveau et d'autres organes presse d'Etat, la presse Iwacu constitue un media indépendant non négligeable dans la recherche d'une information plus ou moins équilibrée.

Considérée comme une liberté fondamentale, la liberté d'expression est inscrite dans plusieurs instruments tant nationaux (la constitution burundaise), régionaux et internationaux comme : la déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte International aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), etc.

⁴ [https:// www.toupie.org](https://www.toupie.org), consulté le 21/11/2020

- La déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule en son article 19 que :

"Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."

- Le pacte international aux droits civils et politiques en son article 19 stipule (Olivier DE SCHUTTER § al, .2005):

« Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. Toute personne a droit à la liberté d'expression, ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée, ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. »

La liberté d'expression a comme corollaire la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté de manifestation mais aussi le respect d'autrui.

- Quant à la constitution burundaise de 2018, elle associe la liberté d'expression à la liberté de religion, de pensée, de conscience et d'opinion. Ainsi, l'article 31 stipule : *« la liberté d'expression est garantie. L'Etat respecte la liberté de religion, de pensée, de conscience et d'opinion »*⁵.

Elle est souvent restreinte par certaines conditions particulières qui interdisent l'incitation à la haine raciale, nationale ou religieuse ou l'appel à la violence physique contre les individus. Il en est de même pour la diffamation, la calomnie, le négationnisme, l'atteinte à la propriété intellectuelle, l'atteinte au secret professionnel...

§2. Médias

*« On entend par « media », tout organe ou entreprise qui met à disposition du public des informations sous forme de signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature et qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée »*⁶.

Disons d'entrée de jeu que les médias sont l'ensemble des supports d'information et de communication qui atteignent facilement toute une société.

⁵ Constitution du Burundi adoptée en 2018, après le referendum du 17 mai 2018. Les résultats ont été valides par l'arrêt no RCCB 356 DU 31 Mai, consulté le 25/11/2020

⁶ Loi organique no 1/ 06 du 8 mars 2018 portant révision de la loi no 1/03 du 24 janvier 2013 portant missions, composition et fonctionnement du Conseil National de la communication (CNC), consulté le 25/11/2020

Larousse encyclopédique le définit comme étant tout support de diffusion de l'information (radio, télévision, presse imprimée, livre, ordinateur, vidéogramme, satellite de communication, etc.) qui constituent à la fois un moyen d'expression et un intermédiaire transmettant un message à l'intention d'un groupe⁷.

Jean-Claude Bertrand définit plus clairement les médias comme une entreprise industrielle qui, par des moyens techniques spécifiques, diffuse, simultanément ou presque, un même message à un ensemble d'individu épars. Cette définition écarte le téléphone classique, les sondages d'opinion et le suffrage universel. Le courrier et l'affichage ont été exclus de fait que leurs messages sont presque exclusivement commerciaux (J.C. Bertrand, 1997).

Il existe deux types de médias à savoir médias chauds (la radio, le cinéma, etc.) et les médias froids (la télévision, le téléphone, etc.). La conception des médias transparents, trouve son origine en partie du moins dans un défaut de théorisation de l'objet (G. Willet, 1992). La dénomination même de média ou de technologie de l'information renvoie, contrairement à ce que l'on observe dans de nombreux champs des sciences de la communication, à des objets empiriques et non à un domaine, à un champ théorique, voire à une pratique.

1. Evolution des médias

Les médias ont connu une évolution assez rapide. De la presse écrite aux nouveaux médias, les récents développements des technologies d'information et de communication ont révolutionné le monde médiatique. Parcourons un peu cette évolution depuis la naissance de la presse.

La presse est à l'origine le moyen d'impression qui permet la reproduction d'un texte à de multiples exemplaires.

« Au XXe siècle, par étapes successives, la révolution industrielle a assuré la prééminence du journal. A cet apport technologique, il faut ajouter celui des télécommunications qui influent considérablement sur le contenu des organes de presse, ainsi que le concours des moyens de transport qui accélèrent la distribution » (Mutamba, M. J.M.K., 2008). Or, la révolution technologique du XXe siècle entraîne la diffusion de l'information par les ondes. Le moyen technique est devenu tout autre, le mode de réception et de perception aussi ; le sens du terme « presse » s'est cristallisé au niveau de la fonction. La presse écrite subit une forte concurrence de la radio et de la télévision.

⁷ www.larousse.com, consulté le 25/11/2020

La plus grande révolution médiatique est celle de l'apparition des nouveaux médias que Jacquinet⁸ nomme les dernières technologies. Il s'agit plus spécialement des technologies d'Internet et du multimédia.

Affirmons avec Philippe Riutort⁹, avant de mettre fin à ce point, que l'essor des médias dits « de masse » - la presse populaire dès la fin du XIXe siècle et l'audiovisuel au cours du XXe siècle- a contribué à changer profondément les modes de communication politique établis entre gouvernants et gouvernés. La presse d'opinion est un contre-pouvoir important que les régimes autoritaires tentent de museler. C'est pourquoi la liberté de presse est l'une des libertés les plus revendiquées par les démocrates. Elle possède un pouvoir de mobilisation redoutée de la part des gouvernements. Les médias privés au Burundi ont joué un rôle considérable dans la mobilisation des manifestants contre le troisième mandat en 2015. Sur place, les journalistes diffusaient le déroulement des manifestations ce qui a accentué la recrudescence des contestataires dans les Rues.

Au Burundi comme ailleurs, « *les médias constituent un moyen de transmission des informations à un grand nombre de personnes, à l'aide des moyens de communication modernes. Nous les utilisons pour nous informer et pour nous divertir* »¹⁰. Disons d'entrée de jeu que les médias sont l'ensemble des supports d'information et de communication qui atteignent facilement toute une société. Le Larousse encyclopédique illustré le définit comme étant tout support de diffusion de l'information (radio, télévision, presse imprimée, livre, ordinateur, vidéogramme, satellite de communication, etc.) constituant à la fois un moyen d'expression et un intermédiaire transmettant un message à l'intention d'un groupe.

Dans notre travail, quatre médias ont attiré notre attention. Il s'agit de la presse, la radio, la télévision et l'internet car ceux-ci ont joué un rôle important pendant et après la crise de 2015 au Burundi, mais aussi ils ont été victime de ce conflit.

⁸ www.persee.fr, consulté le 5/12/2020

⁹ Journals. Openedition.org, consulté le 5/12/2020

¹⁰ Loi no 1/ 19 du 14 septembre 2018 portant modification de la loi no 1/15/ du 9 mai 2015 régissant la presse au Burundi, consulté le 5/12/2020

2. La presse

Du latin «*pressus, pressé, comprimé, serré, enfoncé*»¹¹, la presse ou presse écrite désigne l'ensemble des journaux. Plus généralement, elle englobe tous les moyens de diffusion de l'information écrite : quotidiens, hebdomadaires et autres publications périodiques ainsi que les organismes professionnels contribuant à la diffusion de l'information écrite.

Tirant son origine de l'usage d'une presse d'imprimerie, l'expression « presse écrite » est un pléonasme. Elle sert cependant à distinguer la presse par rapport aux autres médias : radio, télévision, Internet.

Malgré l'invention de l'imprimerie et la Révolution française, il faut attendre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle pour assister au développement réel de la presse écrite qui atteint son âge d'or avant l'émergence de la radio puis de la télévision et plus récemment d'Internet.

Les publications de la presse écrite peuvent être classées selon¹² :

- le rythme de parution : quotidien, hebdomadaire, mensuel, bimestriel...
- le contenu : généraliste ou spécialisé ;
- la nature : information, divertissement, publications scientifiques ;
- la zone de diffusion : nationale, régionale, locale ;
- son modèle économique : payant ou "gratuit".

On distingue aussi la presse quotidienne et assimilée (hebdomadaires) de la presse magazine qui est plus luxueuse et en général plus ciblée.

En France, les principaux quotidiens nationaux sont : Le Monde, Libération, Le Figaro, La Croix, L'Humanité... et les hebdomadaires assimilés : Charlie-Hebdo, Le Canard enchaîné... Magazines d'information : Paris Match, L'Express, Le Point, L'Obs., Marianne...

La liberté de la presse est garantie par la loi du 29 juillet 1881. Mais la concentration de la presse aux mains de quelques grands groupes internationaux très puissants peut potentiellement nuire à la liberté de la presse, à son pluralisme et à son indépendance vis-à-vis des médias.

Au Burundi, la presse est classée en deux catégories : On distingue, la presse d'Etat et la presse privée.

¹¹ www.toupie.org, le 10/12/202

¹² www.toupie.org, le 10/12/2020

Par presse d'Etat, il faut entendre la presse subventionnée par l'Etat et administrativement placée sous son contrôle direct ou sa tutelle. De manière non exhaustive, il s'agit de l'Agence Burundaise de Presse (ABP), du quotidien le Renouveau du Burundi, de l'hebdomadaire en kirundi Ubumwe. Signalons que sous le parti unique la presse burundaise était réduite à cette seule presse publique et confinée dans un rôle de propagandiste.

En ce qui concerne la presse privée, le premier journal a vu le jour en février 1992. Il s'agit du journal indépendant, ce dernier était subventionné par le parti UPRONA ex parti unique. Un mois plus tard surgit le carrefour des idées qui soutient aussi l'UPRONA. « L'Aube de la démocratie », journal du Front pour la Défense de la Démocratie au Burundi (FRODEBU) et « Kanura burakeye », sa version en langue nationale sortent en aout de la clandestinité. Surgissent ensuite « le Citoyen », la « Semaine » et « Panafrica » respectivement en décembre 1992, mars 1993 et mai 1993. Tous ces trois journaux se soucient de se démarquer des journaux inféodés aux partis politiques.

La liberté d'expression au Burundi viendra en même temps avec le multipartisme dans les années 90. L'article 26 de la Constitution de 1992 dispose que « toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public et de la loi. La liberté de presse est reconnue et garantie par l'Etat ». Les principaux initiateurs des médias sont les partis politiques. Ainsi dès pendant les années 90 furent créées :

Tableau 1 : Liste des presses créées dans les années 1990

Presses	Années
Intahe/ burundi	juillet 1991
Nturenganywe	aout 1991
Indépendant	février 1992
Le carrefour des idées	mars 1992
L'aube de la démocratie	septembre 1992
Le citoyen	décembre 1992
Nciragace	janvier 1993
Panafrica	mai 1993
La semaine	mai 1993
Intore	janvier 1994
Burundi times	février 1994
L'étoile	février 94
La patriote	mars 1994
L'éclaireur	avril 1994
La balance	avril 1994
Le républicain	juin 94
La nation	juin 94
Le témoin Nyabuserongo	juin 1994
Le phare	juin 1994
Le miroir	aout 1994
Nankana	septembre 1994
Azania	octobre 1994
Amahoro	décembre 1994
L'observateur	décembre 1994
Burundi news	aout 1994
Le débat	novembre 1995
la renaissance	novembre 1995
la liberté	févriers 1996

3. La radio

A l'origine, la radio désigne les émissions sonores transmises par ondes radio, et que l'on peut écouter par l'intermédiaire d'un poste radio. Par extension, et depuis l'arrivée d'Internet, ce sont les émissions d'information ou de divertissement dont la diffusion est avant tout sonore, même si elles sont de plus en plus filmées pour leur diffusion sur le web¹³.

Aujourd'hui on peut écouter de nombreuses stations de radio sur le web. Une webRadio est d'ailleurs une radio qui n'est diffusée que sur le web.

En plus de la prolifération de la presse écrite dans les années 90, des radios aussi furent installées au Burundi. On peut citer entre autre :

Tableau 2 : Liste des radios créées de 1990 à 2008

Radio CCIB FM+	le 16 juin 1995
Radio culture	le 1 mai 1997
Radio umwizero	le 19 février 1996 plus tard converti en radio bonesha FM
Radio « Démocratie » Rutomorangingo	
Radio scolaire Nderagakura	2000
Radio public Africaine	2001
Radio Renaissance FM	2004
Radio Maria burundi	2004
Radio ijwi ry'amahoro (la voix de la paix)	2006
Radio Agakiza	2007
Radio Salama	2007
Rema FM	2008

4. La télévision

La télévision est un système de transmission d'images et de son à distance par des ondes hertziennes. La notion de télévision est surgie par la combinaison du vocable grec télé (« distance ») et le terme latin visio (« vision »).

Le concept permet de faire allusion aussi bien au système de transmission qu'au dispositif permettant de visualiser les images (le téléviseur), la programmation télévisée et la station émettrice de télévision¹⁴. Le terme générique de télévision regroupe les chaînes télévisées, les émissions audiovisuelles qu'elles produisent, et l'appareil de lecture de ces programmes télévisés.

¹³ <https://www.cnrtl.fr>, consulté le 13/12/2020

¹⁴ <https://lesdefinitions.fr>, consulté le 14/12/2020

Comme la presse et la radio, les chaînes de télévision sont maintenant présentes sur le web et il est possible de regarder la télévision en ligne. Iwacu web tv est un exemple de télévision en ligne parmi plusieurs d'autres.

Tableau 3 : Liste des télévisions créées depuis les années 1990 à 2008

Télé 10	1993
Télé renaissance	2007
Télé Rema FM	2008
Télévision Nationale du Burundi(RTNB),	1984

5. Internet

Internet est un réseau informatique mondial accessible au public. Il permet d'accéder à plusieurs services : le courrier électronique, le World Wide Web (ou web), les échanges pair à pair (peer-to-peer en anglais), ou encore la messagerie instantanée. Chacun de ses services utilise des techniques de transmission de l'information différentes. Le web est un service internet qui permet de consulter un ensemble de pages, codées en HTML¹⁵, accessibles via un navigateur (Internet Explorer, Firefox, Chrome...), et reliées entre elles par des liens hypertextes. Ces pages donnent accès à des contenus multimédias produits par les internautes eux-mêmes ou par des entreprises¹⁶.

Les médias traditionnels (presse, radio, télévision) diffusent aujourd'hui aussi leurs contenus sur le web. Etant donné que certains médias ont été détruits pendant la crise de 2015, l'internet a joué un rôle important dans la diffusion de l'information.

Certains médias jusqu'aujourd'hui travaillent en ligne. On peut citer entre autres inzamba, la radio RPA (Humura Burundi, une émission de la Radio publique Africaine en ligne).

¹⁵ L'Hypertext Markup Language, plus communément désigné sous son acronyme **HTML**, est employé pour faire référence à un langage informatique qui permet de mettre sur internet des données rédigées.

¹⁶ [https:// fr.wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org), consulté le 21/12/2020

6. Groupe de presse

« Un éditeur de **presse**, ou **groupe de presse**, est un **groupe** de médias qui possède et publie plusieurs journaux (quotidiens ou périodiques) de **presse écrite** (nationale ou régionale) »¹⁷.

Un groupe de presse désigne donc plusieurs médias appartenant à une même maison d'édition. Iwacu constitue un groupe de presse car en plus de la presse écrite, il possède aussi le web TV.

§3. Le pouvoir

« Selon le dictionnaire juridique, le pouvoir c'est la capacité dévolue à une autorité ou à une personne, d'utiliser les moyens propres à exercer la compétence qui lui est attribuée soit par la loi, soit par un mandat dit aussi « *procuration* ». Bien qu'il faille distinguer le pouvoir et la compétence, la pratique ne fait pas toujours cette distinction, parce qu'il est évident que sans pouvoir pour l'exercer, la compétence ne serait pas déléguée »¹⁸.

Un pouvoir est dit politique lorsqu'il est suprême et souverain c'est-à-dire que le pouvoir ne doit pas être concurrencé par une quelconque autre force sur le terrain de la décision et de sa mise en œuvre. C'est ce que Max Webber appelle « *le monopole de la violence physique et légitime* »¹⁹.

Dans ces propos, on constate que le pouvoir connote l'idée de « décision » et de « contrainte » pour rendre possible l'exécution de la décision. Cela suppose la mise en jeu des relations de commandement et d'obéissance d'une part, de domination et de soumission d'autre part. Cela signifie qu'il est impossible de faire exécuter les ordres sans recourir à la force. Ainsi, la destruction et la fermeture des médias privés au Burundi tel que la RPA, Bonesha FM et la télévision renaissance, a suscité l'intervention des appareils répressifs de l'Etat surtout la police.

On confond souvent, dans l'usage quotidien des termes, le pouvoir et le gouvernement qui n'est qu'une forme limitée et rationalisée. Mais le pouvoir pénètre et informe toute collectivité humaine pourvu qu'elle soit organisée ; il constitue sous des modalités diverses, la machine de l'action sociale.

Le lexique des termes juridiques définit le pouvoir comme une prérogative permettant à une personne de gouverner une autre personne publique ou privée (mandats politiques, autorité

¹⁷ <https://fr.wikipedia.org>, consulté le 21/12/2020

¹⁸ Dictionnaire- juridique.com, consulté le 21/12/2020

¹⁹ www.economie-et-société.ch, consulté le 26/12/2020

parentale, tutelle) ou de gérer les biens d'une autre personne pour le compte de celle-ci (dirigeants de société, représentation légale, judiciaire ou contractuelle.

Il ne faut pas non plus confondre le pouvoir, la puissance et la domination.

Pour Max Weber, puissance signifiant toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importantes sur quoi repose cette chance. Domination signifiant la chance de trouver les personnes déterminables, prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé²⁰. La puissance est donc une capacité de changer le comportement d'autrui par les sanctions positives (cadeaux, poste, etc.) et négatives (sanctions, emprisonnement, etc.). Selon Buja news, *« les journalistes recrutés par le pouvoir pouvaient toucher une salaire de 300000fbu de plus, octroyée par la documentation. Ils avaient pour missions de fournir les informations et révéler des sources d'information à la documentation »*²¹. Florine MUKESHIMANA est parmi les journalistes cités para Bujumbura News dans l'affaire de déstabiliser la RPA

Au contraire, les théoriciens optimistes de la démocratie cherchent à affirmer la portée du rapport inégalitaire, en imaginant, par le biais d'une analogie entre pouvoir et crédit, comme Parsons, une circulation du pouvoir pour le plus grand bénéfice de la société globale. Son exercice s'effectue souvent dans un cadre politique.

1. Pouvoir politique

Malgré un préjugé répandu, politique implique pouvoir, mais pouvoir n'implique pas politique. Le problème de la politique et du pouvoir ont été posés conjointement par Machiavel ; la découverte du pouvoir a été opérée au temps et à l'occasion de la croissance du pouvoir politique.

L'Etat se pose comme le pouvoir suprême, le souverain tend à s'emparer d'un nombre toujours croissant de pouvoir, car même durant la période dite libérale, ses tâches administratives et réglementaires n'ont cessé de se développer et de se multiplier en dépit de l'idéologie officielle (Gerstlé Jacques, 2004).

Chercher à savoir clairement ce qu'est le pouvoir politique n'est donc pas seulement le souci et l'affaire des spécialistes, philosophes, sociologues ou « politicologues » ; c'est aussi, pour tout

²⁰ www.cairn.info, consulté le 26/12/2021

²¹ Bujanews.wordpress.com, consulté le 26/12/2020

citoyen qui s'intéresse quelque peu à la politique, le moyen de mieux comprendre ce qu'il vit et ce qu'il fait. Car il ne s'agit pas seulement de l'objet de la science politique, il s'agit surtout de l'enjeu de l'action politique.

Concernant la nature du pouvoir politique, nous pouvons citer le pouvoir, l'influence et la puissance. Il est caractérisé par la globalité et la souveraineté, l'autorité et la coercition. Quant aux formes du pouvoir politique, si l'on en croit certains auteurs, il n'y a pas de relations proprement politiques entre des hommes sans que les gouvernants soient distincts des gouvernés et qu'une organisation sociale, si rudimentaire soit elle, soit spécialisée dans la fonction de décider, régler, commander.

En définitive, disons qu'il appartient aux philosophes de se demander quelle est la raison d'être des réalités que constatent les hommes de science, ainsi que des relations objectives entre ces réalités qu'ils conçoivent et vérifient. Le pouvoir politique, ses formes, ses modes d'organisation sont des réalités que la science constate et cherche à expliquer (Gourévitch Jean Paul, 1998).

2. Notion du concept politique

Ce terme a de multiples significations. Etymologiquement, du grec « *polis* = ville, cité », politique peut être à la fois adjectif et nom. Comme adjectif, le dictionnaire Larousse le définit « *comme étant relatif à l'organisation et au gouvernement des affaires publiques ; ou relatif à une conception particulière du gouvernement des affaires publiques. Ainsi on peut appartenir à un parti politique, nourrir de la haine politique ou débattre d'un problème politique, etc. Comme nom féminin, politique désigne selon Le petit Larousse illustré, l'ensemble des options prises collectivement et individuellement par le gouvernement d'un Etat ou d'une société dans le domaine relevant de son autorité* »²².

Selon Gourévitch Jean Paul, le terme « politique » pris dans sa valeur adjectivale renvoie à deux substantifs de genre différent : le politique et la politique. On ne fera pas après Béraud ou Edelman la théorisation du fameux parallèle qui différencie le politique, domaine de l'action et des rapports de pouvoir et la politique, pratique de la parole et de la représentation symbolique.

Le lexique des termes juridiques²³ définit le terme politique comme étant une science du gouvernement des Etats. C'est une manière de gouverner (ex. : politique libérale, autoritaire,

²² www.larousse.fr, consulté le 27/12/2020

²³ <https://www.dictionnaire-juridique.com>, consulté le 27/12/2020

réactionnaire...). C'est aussi un ensemble des affaires publiques (ex. : politique intérieure, politique extérieure...).

Dans la pratique de la politique, il est vrai que la connaissance scientifique de l'administration de la société, la connaissance juridique de la loi, etc. comptent pour arriver à bien œuvrer, mais on peut bien être doté de toutes ces capacités, lorsqu'on n'a pas de pouvoir pour l'exercer, tout cela est sans intérêt. L'essentiel en tout est de détenir l'imperium du pouvoir politique.

Dans ces propos, 3 significations du concept politique sont à dégager :

- Il signifie d'abord une ligne d'action autour de laquelle il constitue un certain nombre de décision, d'aspirations et d'orientations.
- Le mot signifie aussi le lieu particulier où s'affronte les individus ou les organisations en lutte pour la conquête ou la conservation du pouvoir. La volonté de vouloir briguer un troisième mandat en 2015, a provoqué des affrontements entre le parti au pouvoir et l'opposition en connivence avec l'organisation de la société civile. Les conséquences de cette crise sont énormes. Des pertes humaines, des médias détruits, des journalistes qui se sont exilés, etc.
- Le mot politique signifie aussi l'art de gouverner les hommes vivant en société. C'est dans ce sens que l'on comprend le mot politique quand il s'agit de parler, de mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les fins d'une collectivité.

§4. Crise

Du latin « *crisis* », manifestation grave d'une maladie et du grec « *krisis* », décision, jugement²⁴.

Une crise est un événement social ou personnel qui se caractérise par un paroxysme des souffrances, des contradictions ou des incertitudes, pouvant produire des explosions de violence ou de révolte. La crise est une rupture d'équilibre.

Dans le domaine médical, une crise est un changement rapide et grave intervenant dans l'état de santé d'un malade ou d'une personne apparemment en bonne santé. Exemples : *Crise*

²⁴ www.toupie.org, consulté le 27/12/2020

cardiaque, crise d'asthme. En psychologie, la crise est le paroxysme ou l'exacerbation d'un sentiment. Exemple : *crise de désespoir*.

Une crise économique est une dégradation brutale de la situation économique d'un pays ou d'une zone économique, conséquence d'un décalage entre la production et la consommation. Elle se traduit par une forte augmentation du chômage, par une baisse du Produit Intérieur Brut (PIB), un accroissement du nombre de faillites des entreprises, une baisse du pouvoir d'achat...

La crise économique la plus grave de l'histoire moderne, au niveau mondial, a été celle de 1929.

Une récession est une forme légère de crise économique, tandis que la dépression en est une forme plus profonde. Dans notre travail, une attention particulière est portée sur une crise politique.

Une crise politique est un moment important, grave et parfois décisif dans la vie d'une institution. Elle reflète l'inadéquation manifeste entre l'organisation d'une institution politique ou publique et la réalité. Exemple : Crise ministérielle lors de la chute d'un gouvernement, jusqu'à la constitution d'un nouveau cabinet.

Une crise peut provoquer des manifestations, des grèves, des mouvements sociaux, des émeutes voire une révolte ou une révolution. La crise de 2015 au Burundi, est une crise politique par excellence. Pierre Nkurunziza a été élu Président du Burundi en 2005 et réélu en 2010. Le Parlement rejette, le 21 mars 2014, une révision de la Constitution permettant à Nkurunziza de briguer un troisième mandat.

Le 25 avril 2015, il annonce qu'il se présente à l'élection présidentielle burundaise de 2015, qui doit se tenir le 26 juin 2015, pour un troisième mandat consécutif. Le 5 mai, la Cour constitutionnelle a validé cette candidature. Cette décision est controversée. Son vice-président, dénonçant « des pressions énormes et même des menaces de mort », a démissionné et s'est enfui.

Par ailleurs, les textes qui font l'objet de controverse sont formels.

D'une part l'Accord d'Arusha statue dans l'article 7 que : « Le Président est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels ».

D'autre part l'article 96 de la Constitution du Burundi, promulguée en mars 2005, précise que : «Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois ».

Le 13 mai 2015, le général Godefroid Niyombare, ancien Chef d'état-major des armées, issu du CNDD-FDD, a annoncé sur une radio privée un coup d'État alors que le président Nkurunziza s'était rendu à un sommet consacré à la crise politique burundaise à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. La présidence burundaise a démenti le coup d'État et annoncé le retour du président. Le général putschiste a ordonné la fermeture des frontières et de l'aéroport de Bujumbura.

Le 14 mai, les putschistes échouent à prendre le contrôle de la RTNB qui reste aux mains des loyalistes. Des combats ont lieu aux sièges d'autres médias, tels que la RPA. Le soir, l'entourage de Pierre Nkurunziza annonce qu'il est rentré au Burundi.

On distingue aussi la crise institutionnelle pouvant déboucher sur une nouvelle forme de régime politique avec changement de Constitution, de la crise de régime pouvant provoquer une alternance de gouvernement. La nouvelle constitution de 1992 au Burundi débouche sur les élections démocratiques. Le Burundi passe pour la première fois d'un régime militaro-autoritaire à un régime démocratiques en 1993.

Section 2. Approche théorique

Cette approche théorique insiste sur le pouvoir des médias et ses limites ainsi qu'à la fonction et au rôle des médias dans la consolidation de la démocratie.

§1. Pouvoir des médias

*« La démocratie est un régime optimiste et exigeant qui, pour être en bonne santé, doit miser sur la capacité d'information et d'éducation de chacun de ses membres, puisque elle fait partie d'être l'expression du peuple »*²⁵. L'influence des médias a pris une place considérable, ils représentent un pouvoir indéniable dans la société mondiale d'aujourd'hui.

Cette puissance se traduit par leur capacité à fixer les modes de pensée de la société, néanmoins leur influence est plus subtile et se limite dans un premier temps plutôt à définir l'ordre du jour et donc indirectement d'orienter la pensée. Ils sont une puissance parce qu'ils ont les outils et les mécanismes qui leur donnent la possibilité d'imposer l'ordre du jour. De ce fait, ils conditionnent le comportement des autres pouvoirs.

²⁵ Café philosophia.fr, consulté le 3/1/2021

Ils peuvent définir l'ordre du jour des questions politiques, sociales et économiques mais également détruire la réputation d'une organisation, une personne ou un groupe de personnes. C'est surtout à travers cet aspect que l'on peut les considérer comme une véritable puissance. Ils possèdent la capacité de faire mais aussi de détruire la réputation d'une entité.

Dans la société d'aujourd'hui, les médias contribuent à l'émergence de valeurs pour que l'individu les accepte comme valable. Ce processus commence dès notre plus jeune âge et connaît une formidable accélération avec les nouveaux moyens de communication.

Les médias contribuent largement à fixer les modes de pensée, à déterminer en grande partie les idées, les habitudes et les coutumes. Ils sont devenus en quelque sorte les « juges de la vérité », ils décident et dictent la mode, la consommation, les modes de vie. Ils établissent ce qui est juste et ce qui est mal, et décident quels sont les événements importants et significatifs dans le monde.

La prépondérance que les médias occupent aujourd'hui n'est néanmoins pas « le fait du prince » comme certains en murmurent l'hypothèse. L'idée d'un grand appareil mêlant médias, élites politique et économique, qui pour défendre leur intérêt commun oriente l'information dans un sens ou dans un autre, semble une hypothèse trop simpliste et difficile à vérifier.

Néanmoins une des causes de ce phénomène peut se trouver dans notre société, par notre incapacité à massifier une problématique et une tendance à individualiser chaque problème. La société consumériste et individualiste dans laquelle nous évoluons contribue à l'influence des médias. Dans une logique de confrontation nous pourrions dire que nous sommes une cible « affaiblie » et donc plus vulnérable.

1. Les limites du pouvoir des médias

« Les réflexions sur les moyens de communication sont traditionnellement centrées sur la capacité des institutions médiatiques et des technologies de communication à jouer un rôle dans la démocratisation des sociétés, dans la création d'une sphère publique dans laquelle les individus pourraient participer aux affaires collectives, à la mise en relief de l'identité nationale et culturelle, à la promotion de l'expression et du dialogue créatif. C'est pourquoi les débats sur les différentes formes de censure et sur la propriété des moyens de communication ont toujours figuré sur les programmes de travail. A contrario, les questions que se posent les logiques du marché et celles de l'État visent plutôt à chercher comment utiliser les médias pour ouvrir une voie à la publicité, comment générer des bénéfices

financiers pour les actionnaires et comment servir d'instruments de propagande et de contrôle social et politique »²⁶.

Dans presque tous les contextes nationaux, on juge nécessaire une certaine forme d'intervention - ou régulation- gouvernementale qui permette aux médias de communication de jouer l'un ou l'autre des rôles susmentionnés. Au Burundi, l'organe de régulation des médias est le Conseil Nationale de la Communication (CNC).

Dans le modèle autoritaire, les moyens de communication sont considérés comme une extension de l'autorité de l'État. Le modèle de service public met l'accent sur la création de services radiophoniques et télévisuels au service du public, sur le financement de médias à but non lucratif basés sur la communauté, et sur diverses restrictions à la propriété des médias commerciaux (limitant la quantité de points de distribution qu'une entreprise privée peut contrôler, ou interdisant la propriété des médias aux étrangers). En réalité, dans de nombreuses sociétés, sinon dans la majorité, les médias fonctionnent suivant un modèle mixte basé sur une combinaison de deux ou plus des schémas susmentionnés. Dans la majorité des cas, il existe une instance régulatrice qui dicte e et contrôle les règles de fonctionnement au niveau national.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur la domination de la logique de marché, qui impose ses valeurs et ses conditions sur les modes de production et de diffusion, avec des conséquences majeures sur les contenus et la nature même de l'information. Alors qu'apparaissent de nouveaux enjeux complexes, en relation avec la concentration des médias, l'uniformisation et l'indigence des contenus, le déséquilibre mondial des flux informationnels et le manque de diversité culturelle, le rôle régulateur des États, sur le plan national et international, passe par la nécessaire redéfinition du service public de l'information. De plus, la récente révolution numérique vient questionner les médias sur leur propre définition et replace leur rôle en des termes complètement inédits, les inscrivant au sein d'une « société de l'information » que l'on peine à délimiter.

La relation entre les médias et la société de l'information lance effectivement un défi qui semble paradoxal. D'un côté les médias de masse (presse, radio, télévision) connaissent un processus de concentration de la propriété et une intégration horizontale et verticale dans les domaines du son et de l'image grâce à l'arrivée du support numérique.

²⁶ [https:// archipel.uqam.ca](https://archipel.uqam.ca), consulté le 3/1/2021

D'un autre côté, internet, et les supports numériques en général, individualisent et démocratisent l'accès à la communication et à l'interaction, permettant le développement inédit de nouveaux moyens alternatifs ou coopératifs qui affectent, dans le même mouvement, les médias de masse traditionnels.

La relation entre les médias de « communication » et la société de l'« information » apparaît donc sous la forme d'une dissociation contradictoire qu'il est difficile d'expliquer sans la rapporter à la définition même du projet de la société de l'information, au contexte dans lequel évoluent les acteurs qui construisent celle-ci et aux défis que posent les avancées technologiques.

Toutefois, les médias jouent un rôle primordial dans l'éducation de la société.

2. La fonction éducative des médias

Bien que d'autres institutions comme l'école puissent avoir un impact beaucoup plus fort sur l'individu, l'attractivité et l'influence qu'exercent les médias ne peuvent pas être négligés. Le rôle des médias dans l'éducation, dans la transmission des valeurs et dans la socialisation est indispensable.

2.1. Le rôle des médias dans l'éducation

Les médias représentent un important facteur de communication qui contribue à l'éducation des enfants mais aussi des adultes. Cette fonction le plus souvent implicite se réalise par la transmission d'informations, de toutes sortes de savoirs, par la promotion de valeurs, d'attitudes et de comportements. Contrairement à l'instruction qui est prévu dans les études classiques basées sur les programmes scolaires et sous la surveillance directe d'un personnel qualifié, les médias fournissent des informations de façon spontanée.

Pour la plupart des enfants, comme pour beaucoup d'adultes aussi, la lecture de la presse écrite, le visionnement des programmes de télévision ou l'écoute des émissions radiophoniques occupent une grande partie de leur temps. Pour eux, la participation à l'interaction médiatisée est l'une des activités quotidiennes les plus fréquentes. Le public reçoit une quantité de messages avec de nombreuses implications manifestes ou latentes, directes ou indirectes, prévisibles ou imprévisibles sur le développement de leur personnalité en guise de formation. L'éducation, à cet égard, peut être considérée comme la somme des activités dans lesquelles l'apprentissage d'une ou plusieurs personnes est intentionnellement contrôlé par d'autres.

L'éducation peut être restrictive (la socialisation) ou expansive (encourager la créativité) (J. Biddle et Peter H. Rossi 1966). Elle peut également être «formalisée et ritualisée ou informelle et sporadique». Là où il y a éducation, deux rôles sont toujours reconnus dans le processus ajoute –t-il. L'enseignant et les étudiants: « educational media are those used to support the process of education, where by teachers attempt to induce learning in students » .littéralement « les médias qui éduquent sont ceux qui aident dans le processus d'éducation, où les enseignants arrivent à transmettre leur savoir aux élèves ».Les opinions sur l'utilisation des médias par les étudiants dans un but éducatif sont différentes (P. Moeglin, 2003).certains croient que les élèves apprennent mieux à travers les médias qui offrent un support concret pour les notions abstraites, éveillent l'imagination, la curiosité, tandis que d'autres soutiennent que, plus que dans l'apprentissage traditionnel, il y a des risques de passivité chez les élèves, de "fuite" du réel dans le virtuel ou les spectaculaire. L'enseignement moderne vise à assurer la diversité des ressources d'instruction et d'éducation mises à la disposition des élèves. L'intégration des médias (journaux, télévision, multimédia, etc.) dans les activités didactiques peut assurer une telle diversification et enrichissement des pratiques pédagogiques. Par conséquent, les connaissances acquises de cette manière «complètent, matérialisent, illustrent et actualisent les connaissances obtenues dans les livres» (I. Albulescu, 2003).À l'école on réalise une éducation aux et pour les médias. L'éducation aux médias¹ est devenue l'un des aspects majeurs des programmes, ayant comme but «d'armer les jeunes et les moins jeunes contre la manipulation et, en même temps, de reconnaître le profit que l'éducation peut tirer de l'école parallèle qu'ouvrent les médias» (V. De Landsheere, 1992). Le succès de l'éducation aux médias en dehors de l'école dépend de l'éducation (J. Gonnet 1997) entend par éducation aux médias «une éducation critique à la lecture des médias» dont l'objectif est de «faciliter une distanciation par la prise de conscience des fonctionnements des médias, de leurs contenus comme de la mise en perspective des systèmes dans lesquels ils évoluent».

.L'homme s'auto-éduque toute la vie en utilisant les moyens de la socialisation et de l'alphabétisation que la société met à sa disposition. Parmi ceux-ci, les médias se distinguent en proposant des possibilités incontestables de réalisation de l'éducation permanente en raison de leur capacité à transmettre en permanence un grand volume d'informations à un public nombreux et varié, à modeler des opinions, des idées, des attitudes et des comportements. Nous avons constaté que les médias informent en exerçant leur rôle formateur, grâce autant au contenu qu'à la présentation de l'information contribuant à l'éducation du public.

Au Burundi, dans les provinces de Cankuzo, Cibitoke, Kayanza, Mwaro et Rutana, des émissions de radio scolaire située à Bujumbura, ont permis en *2011 et 2012*, de soutenir l'action de formation des Maîtres menée à l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres IFADEM depuis soutenue par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Association pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle à l'étranger (APEFE)²⁷

Cette action éducative se concrétise dans un discours didactique du journaliste, qui consiste en toutes sortes d'interventions plus ou moins explicites, autant d'observations et de justifications au potentiel explicatif destiné au public.

2.2. Les médias comme système de valeurs

Théoriquement, les médias promeuvent le droit et la liberté de s'informer et l'accès à l'information. Grâce à ces valeurs, ils manifestent un rôle éducatif pour la construction d'une société démocratique et pour la défense des droits du citoyen. Dans ce contexte, la lutte pour découvrir la vérité et la promotion de la justice, comporte des attributs nécessaires, définitoires des médias. Ainsi, les événements présentés peuvent être accompagnés d'opinions et de commentaires qui impliquent la personnalité du journaliste, sa conception du monde, de la société, son idéologie, qu'il a le droit de faire valoir pourvu qu'il ne déforme pas la présentation des faits par des formulations fortement subjectives ou malveillantes. Ces aspects peuvent être identifiés, par exemple, dans les éditoriaux ou articles de commentaire de la presse écrite, ou dans des émissions de débat ou des interviews sur divers sujets. Si l'individu a une culture de base, bien structurée, formée par l'école, il pourrait assimiler les informations disparates reçues par des canaux informels, en particulier par les médias. À ce sujet, Liviu Antonesei (1996) affirme que «Les valeurs se constituent dans une sorte de colonne vertébrale de la culture, elles guident l'esprit de toute culture et fonctionnent comme une grille sélective pour la création et la diffusion de la culture». L'éducation informelle est plus chargée du point de vue affectif et motivationnel, s'appuyant sur la présentation des modèles comportementaux de la vie quotidienne avec laquelle le public puisse s'identifier, sur l'expérience du monde réel avec lequel le public est déjà familier.

²⁷ <https://www.ifadem.org>, consulté le 9/1/2021

Parfois, les médias sont accusés d'avoir créé et d'avoir promu des produits culturels sans valeur, étant ainsi considéré comme moyen de manipuler les masses et de détruire progressivement la personnalité de l'individu. Selon le sociologue français Rémy Rieffel (2001), les médias sont susceptibles de provoquer «une dénaturation de la culture» en favorisant «son atrophie» précisément parce qu'elle contribue à l'industrialisation de celle-ci. Ainsi, la culture proposée par les médias est une culture de masse, comprise comme un «ensemble d'objets culturels produits par les industries culturelles pour un public qui est par définition hétérogène». C'est pourquoi les médias se propose ou plutôt doivent développer l'esprit critique et créer des opinions. Mais tout ce qui est diffusé par les médias n'a pas une valeur éducative (par exemple, certains sujets présentés dans les tabloïds, les produits de qualité douteuse ou les films de mauvais goût). C'est pourquoi l'éducation offerte par certains médias a le but de compléter et continuer l'éducation assurée par l'école et au sein de la famille où l'enfant apprend à être sélectif avec les informations qu'il reçoit chaque jour et assimiler seulement ce qui est en conformité avec les valeurs promues par la société, ce qui lui permet de s'intégrer le plus harmonieusement dans l'environnement social, culturel et professionnel.

2.3. Les médias comme agent de socialisation

Les médias sont un important agent de socialisation et ont une influence spécifique sur l'individu «en l'aidant à former et à développer son propre système de connaissances et de valeurs, de croyances et des attitudes, des images sur lui-même et sur les autres, des compétences et des comportements souhaités, facilitant son intégration sociale» (I. Albulescu, 2003). Ainsi, les médias sont un ensemble d'influences définitoires pour l'environnement dans lequel la personnalité est formée ayant un rôle essentiel dans le développement intellectuel de l'individu tout le long de sa vie, dans le changement de sa psychologie, la création d'une attitude et une conception sur le monde, l'organisation de sa vie sociale, son intégration sociale, et sa formation comme être humain. Le contact de l'individu avec les messages des médias, depuis son enfance, tend à l'introduire à la vie sociale et politique de la société. À travers la médiatisation des événements tragiques comme les catastrophes naturelles, les situations de pandémie ou de guerre, les médias cultivent la sensibilité du public face aux membres de la société à laquelle il appartient, ou la sensibilité face aux autres nations qui se confrontent avec cette sorte de problèmes. En outre, en présentant des problèmes d'ordre économique et politique, les médias développent chez le public le sentiment d'appartenance et de participation à la société, «même en absence de l'école» (Ioan Cerghit, 1972).

Les médias suscitent, dans une large mesure, la volonté de l'individu de participer à des expériences sociales. Par conséquent, il s'implique plus dans la vie sociale, il peut porter des discussions sur ces questions avec la famille ou les amis, et développer des relations sociales avec d'autres membres de la communauté à laquelle il appartient.

La radio Isanganiro présente des émissions destinées à la socialisation. On peut citer entre autre :

- *Aho iwanyu havurwa amaki* (Quelles sont les nouvelles chez vous) : émission d'information dans laquelle les auditeurs donnent les nouvelles des lieux qu'ils habitent.
- *Isanganiro ry'imiryango* ou « Point de rencontre des Familles » : émission consacrée aux familles.
- Mosaïque : débat avec des décideurs.

Grâce à leur rôle de créer des relations entre les individus, les médias sont responsables, outre la famille, l'école, l'église, de la construction de la société. Dans ce sens, (P. Sorlin 2002) affirme que «les relations entre les individus peuvent donner naissance à une société, à condition qu'ils partagent dans la période où ils sont ensemble des préoccupations communes, des habitudes, des connaissances et des sentiments de fierté ou de honte». Selon Rémy Rieffel, les journalistes ont une responsabilité sociale qui consiste à donner un sens aux événements, à aider les gens à mieux comprendre les problèmes contemporains et à s'orienter dans «le labyrinthe de la réalité actuelle». «L'utilité sociale conduit à l'idée que le journaliste peut servir directement les intérêts concrets des citoyens, de produire des changements visibles dans la société et de jouer donc un rôle dans la société». Le journaliste a le rôle d'explicateur, de formateur, «organisateur des contextes favorables à l'apprentissage sous toutes ses formes, directes et / ou indirectes». Le formateur facilite l'apprentissage et «intervient sur le moment, le lieu, les contenus, les méthodes, les moyens, le rythme, le niveau, etc.» afin de soutenir l'autoformation (L. Soitu, 2001). Un mécanisme important de la socialisation est l'apprentissage social «le processus à travers lequel sont acquis et développés les comportements individuels et collectifs de nature affective, morale, professionnelle et sociale» (Pavel Muresan, 1980). Autrement dit, l'apprentissage social est la manière dans laquelle se réalise le processus de socialisation. Ainsi la formation de l'individu est possible grâce à sa participation individuelle à la communication de masse, ayant en vue que les modèles comportementaux connus de cette façon viennent comme réponse à divers problèmes avec lesquels il se confronte.

Les médias appuient et maintiennent l'état d'apprentissage, de formation, d'adaptation cognitive, psychologique et sociopolitique à l'extension de l'école, assurant sa continuité.

Tant à l'école qu'en dehors de celle-ci les médias manifestent, de façon implicite ou explicite, de façon programmée ou assumée, leur rôle éducatif, comme vecteur de base de la socialisation par lequel l'individu a accès à toutes les significations, les valeurs, les normes de la société, c'est-à-dire, en un mot, à une culture. L'éducation offerte par les médias vient poursuivre, achever et entretenir l'éducation scolaire, en assurant ainsi un état d'apprentissage et de formation permanent, continu, qui permet l'intégration harmonieuse de l'individu dans la société. En tant qu'utilisateur de médias le citoyen apprend non seulement à communiquer avec les autres, mais aussi à devenir autonome, à gérer les ressources (in)formatives selon ses besoins, à assumer la responsabilité de l'utilisation des médias, mais aussi chose très importante pour son émancipation citoyenne à analyser de façon critique et à interpréter les informations et les messages controversés transmis, ce qui le transforme en un participant 'qualifié' à s'intégrer pleinement dans la vie de la société. Ainsi les médias contribuent à la formation et au développement chez l'individu de la compétence sémantique, sémiotique, de la capacité de comprendre sa vie et de la vivre d'une façon intelligente et heureuse. En outre, en fournissant des informations sur des modèles sociaux de comportement et en transmettant des valeurs authentiques fondées sur la liberté d'expression, les médias contribuent (du moins ils devraient le faire constamment) à l'édification et à la consolidation d'une société démocratique.

§2. Bref aperçu sur les missions des médias

La mission principale des médias est d'informer, de former et de divertir la masse. « Il existe six fonctions fondamentales que les médias exercent régulièrement ». (J. C Bertrand, 1997)

Les six fonctions sont les suivantes :

1° Observer le milieu environnant :

Les médias ont pour rôle d'obtenir l'information, de la dater, de l'interpréter puis de la faire circuler. En particulier, ils doivent surveiller les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire).

2° Assurer la communication sociale :

Les médias relient les individus aux groupes ; réunissant les groupes en une nation, ils contribuent à la coopération internationale.

3°. Fournir une image du monde :

Ce qu'on connaît provient souvent de l'école, de conversations, mais surtout des médias. Pour l'homme ordinaire, la plupart des régions, des gens et des sujets dont les médias ne parlent pas, n'existent pas.

4°. Transmettre la culture :

L'école et les médias touchent l'individu tout au long de sa vie en lui donnant une vision du passé, du présent et de l'avenir du monde.

5°. Contribuer au bonheur (divertir) : aux médias, l'usage demande surtout un divertissement et cette fonction se combine très efficacement avec les autres.

6°. Faire acheter : Les médias sont les principaux vecteurs de la publicité. Leur but premier, bien souvent est de séduire un public afin qu'ils le vendent aux annonceurs.

En ce qui concerne l'influence sociale des médias, disons que, d'une manière générale, il faut situer l'audience des médias dans les pratiques domestiques, culturelles et politiques des individus. Ils sont un facteur de formation, ou d'évolution des opinions parmi tant d'autres, souvent plus efficaces.

CHAPITRE II : MÉDIAS ET GESTION DE LA CRISE DE 2015

Observateurs attentifs mais aussi acteurs du processus de démocratisation depuis une quinzaine d'année, les médias burundais deviennent rapidement les cibles privilégiées du pouvoir en place pendant la crise de 2015.

Le présent chapitre consiste à analyser l'attitude des médias pendant la crise. Cette analyse se fait selon les catégories. D'une part, les médias qui soutenaient l'opposition et les organisations de la société civile qui étaient contre le troisième mandat et les médias qui étaient proches du pouvoir qui soutenaient le troisième mandat d'autres part.

Section 1. Le contrôle des médias par le pouvoir avant la crise

Les médias jouent un rôle important de contrepouvoir dans la démocratie. Il est cependant rare que ceux-ci entretiennent de bonnes relations avec le pouvoir, car ce dernier cherche parfois à contrôler les médias. L'adoption des lois parfois en défaveur des médias, l'emprisonnement des journalistes et interdiction de publication serait un « modus operandi » pour le gouvernement au Burundi comme ailleurs pour suivre de près le fonctionnement des médias.

§1. Analyse critique du projet de loi de 2013

En 2013, un projet de loi sur le fonctionnement des médias burundais a été proposé. Cependant la loi a suscité des critiques par certaines organisations Internationales, associations locales des journalistes ainsi que les journalistes.

1. Analyse Critique du projet de loi de 2013 par Human Rights Watch

L'adoption d'une nouvelle loi sur les médias par l'Assemblée nationale du Burundi le 3 avril 2013 est une tentative de restriction de la liberté d'expression et de l'indépendance du journalisme, a déclaré Human Rights Watch²⁸. Le Sénat et le Président devraient rejeter cette version du projet de loi, qui porterait atteinte aux libertés fondamentales durement acquises par les Burundais.

Plusieurs dispositions de la version adoptée par l'Assemblée nationale restreindraient de manière significative la capacité des journalistes à couvrir les événements au Burundi, a précisé Human Rights Watch.

²⁸ [https:// www. hrw.org](https://www.hrw.org). consulté le 17 décembre 2020

Entre autres provisions, cette loi compromettrait la protection des sources, limiterait les sujets pouvant être couverts par les journalistes, imposerait de nouvelles amendes aux médias accusés d'enfreindre la loi, et exigerait que les journalistes disposent d'un niveau minimal de formation et d'expérience professionnelle.

« Ce projet de loi est une tentative pour réprimer les journalistes alors que le harcèlement et l'intimidation continuel n'ont pas permis de les faire taire », a déclaré Daniel Bekele, Directeur de la division Afrique à Human Rights Watch. « Le Sénat doit insister pour que ces restrictions sévères soient retirées de la loi. »

Ce projet législatif est particulièrement préoccupant dans le contexte des élections prévues pour 2015, a expliqué Human Rights Watch. Des journalistes et d'autres détracteurs supposés du gouvernement ont été régulièrement harcelés et menacés pendant la période électorale de 2010.

Le droit à la liberté d'expression est garanti par la Constitution burundaise et par les conventions régionales et internationales, dont la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, que le Burundi a ratifiée.

En 2012, le gouvernement a initialement présenté à l'Assemblée nationale une proposition de loi similaire à celle adoptée le 3 avril. La Commission des affaires politiques a apporté plusieurs amendements positifs à ce projet, supprimant de nombreuses restrictions. Cependant, lorsque le projet a été soumis à l'Assemblée Nationale plénière, bon nombre des restrictions originales ont été réintroduites. Finalement, le projet de loi a été adopté par un vote de 82 voix contre 15, avec deux abstentions.

La loi a été soumise au Sénat pour approbation. Une fois approuvée par le Sénat, la loi devrait être signée par le Président Pierre Nkurunziza pour être promulguée.

Le projet de loi contenait plusieurs articles qui entraveraient la capacité des journalistes burundais à travailler de manière indépendante et pourraient les exposer à un éventail de sanctions pour des délits mal définis, a expliqué Human Rights Watch.

Par exemple, le projet de loi prévoit que les journalistes doivent s'abstenir de rapporter des informations qui pourraient affecter *« l'unité nationale ; l'ordre et la sécurité publics ; la moralité et les bonnes mœurs ; l'honneur et la dignité humaine ; la souveraineté nationale ; la vie privée des personnes ; la présomption d'innocence »*.

Les reportages sont également restreints sur les questions qui impliquent « *la propagande de l'ennemi de la nation burundaise en temps de paix comme en cas de guerre* » et « *des informations susceptibles de porter atteinte au crédit de l'État et à l'économie nationale* ».

« *Ces formules très vagues signifient que les sujets que les journalistes pourront couvrir légalement seront considérablement restreints* », a expliqué Daniel Bekele. « *Il se peut qu'ils ne soient même pas autorisés à écrire sur l'inflation, encore moins sur les questions de sécurité ou les assassinats politiques.* »

Le projet de loi prévoit que les journalistes sont tenus de « *ne diffuser que des informations équilibrées et dont les sources sont rigoureusement vérifiées* », sans explication complémentaire.

La loi éliminerait les peines d'emprisonnement pour les délits qui sont incluses dans la loi de 2003, que la nouvelle loi viendrait remplacer. Mais celle-ci imposerait des amendes exorbitantes. Certaines allant jusqu'à 8 millions de francs burundais (environ 5 000 dollars américains) que la plupart des stations de radio et des journaux ne seraient pas en mesure de payer, a précisé Human Rights Watch. La loi exigerait aussi que les journalistes soient titulaires d'une licence en journalisme ou d'un diplôme équivalent, ou qu'ils aient au moins deux ans d'expérience professionnelle.

Le Comité des Droits de l'homme des Nations Unies, qui fournit l'interprétation définitive du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Burundi est un État partie, déclare dans son Observation générale n° 34 sur la liberté d'expression que les systèmes généraux d'enregistrement ou d'octroi de licence pour les journalistes par l'État sont incompatibles avec la liberté d'expression.

« *Cette loi constituerait un retour en arrière* », a déclaré à Human Rights Watch. Selon le Président de l'Union Burundaise des Journalistes, Alexandre Niyungeko. « *C'est une attaque contre la démocratie, parce qu'on ne peut pas avoir un niveau même élémentaire de démocratie dans un pays où il n'y a pas de liberté d'expression* »²⁹

Alors que le Burundi a réalisé d'importants progrès sur la voie du redressement après une longue guerre civile, le pays a connu des pics de violence ces dernières années, avec une forte hausse du nombre d'assassinats politiques après les élections de 2010. Human Rights Watch a documenté l'implication d'agents de l'État dans de nombreux cas.

²⁹ <https://jeuneafrique.com>, consulté le 18/12/2020

Les journalistes burundais ont joué un rôle essentiel dans la diffusion d'informations sur ces assassinats et pour faire entendre la voix des familles des victimes.

Dans le cadre de la loi adoptée par l'Assemblée Nationale, tout reportage sur ces affaires et sur l'impunité des agents de l'État pourrait être considéré comme illégal s'il était interprété comme affectant l'unité nationale ou l'ordre public.

Le Burundi est caractérisé par un environnement médiatique paradoxal. Le pays dispose d'un secteur médiatique indépendant dynamique, mais les journalistes ont signalé à Human Rights Watch qu'ils sont fréquemment menacés et intimidés par des agents de l'État pour des articles et des émissions considérés comme critiques à l'égard du gouvernement.

En 2010, la plupart des partis d'opposition ont boycotté les élections et plusieurs de leurs dirigeants ont fui le pays. Ce qui a poussé le parti au pouvoir le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), a semblé traiter les journalistes, les organisations de la société civile et les avocats comme la nouvelle opposition. Les déclarations gouvernementales ont souvent décrit des journalistes comme des porte-paroles de l'opposition politique.

Un journaliste, Jean Claude Kavumbagu, a été emprisonné pendant 10 mois pour avoir écrit un article dans lequel il remettait en cause la capacité du pays à répondre à de potentielles attaques terroristes. Il a été acquitté pour le chef d'inculpation initial de trahison, mais a été déclaré coupable de « porter atteinte à l'économie nationale ». Il a été libéré en mai 2011.

Tout au long des années 2011 et 2012, les journalistes de radio au Burundi ont été fréquemment harcelés et convoqués au parquet pour rendre des comptes sur leurs émissions³⁰.

En 2012, Hassan Ruvakuki, un correspondant de Radio France Internationale et de Radio Bonesha FM, a été condamné à une peine de prison à vie pour des actes terroristes présumés après avoir interviewé un nouveau groupe rebelle à la fin de l'année 2011. Sa peine a été réduite à trois ans en appel, et il a été libéré le 6 mars 2013 après avoir passé 15 mois en prison.

Le 19 février, à Bujumbura, la capitale, la police a lancé des gaz lacrymogènes pour disperser des journalistes participant à une marche en soutien à Hassan Ruvakuki.

³⁰ [https:// www.herw.org/fr/news](https://www.herw.org/fr/news), consulté le 18/12/2020

« Un élément fondamental pour l'avenir démocratique du Burundi est la capacité des journalistes à travailler sans entrave et à réaliser des reportages sur les questions sensibles », a conclu Daniel Bekele. « Le gouvernement devrait valoriser et préserver le secteur médiatique dynamique du pays au lieu d'essayer de le fragiliser par une législation répressive. »

2. Analyse critique du projet de loi de 2013 par les journalistes

Ce projet de loi prévoit notamment que les journalistes doivent être au minimum titulaires d'une licence ou d'un master pour exercer leur métier. Il restreint la protection des sources journalistiques. Il accroit les pouvoirs du Conseil national de la communication (CNC), organe public de régulation des médias. Et il fixe de lourdes amendes en cas de délit de presse. « Avec cette nouvelle loi, les médias indépendants au Burundi entrent dans une zone de turbulence. Nous allons devoir résister. Les jours à venir seront difficiles pour les journalistes indépendants au Burundi », commentait Antoine Kaburahe, Directeur du groupe de presse Iwacu, dans un éditorial publié au lendemain du premier vote³¹. Pour Alexandre Niyungeko, Président de l'Union Burundaise des Journalistes (UBJ), « il s'agit d'une loi liberticide qui dénote une volonté manifeste du pouvoir de fermer les médias indépendants ».

Au classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières (RSF), le Burundi figure à la 132e place. Avec cette nouvelle loi, « la presse burundaise risque de se voir empêchée de jouer son rôle dans le débat démocratique », dénonçait l'organisation³².

« D'une manière générale, les médias publics s'inscrivent dans la logique du pouvoir, dans la mesure où la plupart des responsables et des journalistes sont des militants du parti au pouvoir. Ils font de la propagande et, quelques fois, soutiennent des responsables accusés de mauvaise gouvernance. Certaines radios privées se comportent en outre comme des médias au service des pouvoirs publics car elles ont été créées par le pouvoir via des militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD »³³, Commentent Innocent Nsabimana, Coordinateur de l'Observatoire de la presse du Burundi, et Gabriel Nikundana, Directeur du Centre de formation des médias.

³¹ [https:// bit.ly/iwacu](https://bit.ly/iwacu), consulte le 18/12/2020

³² <https://bit.ly/rsfoipressburundi>, consulté le 18/12/2020

³³ [https:// www.iwacu-burundi.org](https://www.iwacu-burundi.org), consulté le 18/12/2020

Les écueils auxquels se heurtent les médias privés sont aussi d'ordre économique. « *Ils n'ont pas assez de moyens pour stabiliser leur personnel et leurs journalistes sont mal payés* », ajoutent innocent Nsabimana et Gabriel Nikundana. Dans ce contexte, la pratique du « per diem », qui consiste au remboursement des frais de déplacement des journalistes par les organisateurs de conférences de presse, n'est pas sans dangers quant à l'indépendance des professionnels.

Du côté des médias publics, les journalistes sont à la merci de l'humeur du chef. Il en va de même dans les médias privés créés par des militants du CNDD-FDD. Le recrutement dans ces médias s'opère selon le degré de militantisme du candidat et non de son professionnalisme. Les médias privés qui mettent en avant le professionnalisme et l'équilibre de l'information, et qui dénoncent les multiples abus du pouvoir sont considérés comme des parties intégrantes de l'opposition. Cependant cette loi a été abrogée en 2015.

3. La mise en place d'une nouvelle loi sur la presse en 2015

L'Assemblée nationale du Burundi a adopté une nouvelle loi sur la presse, abrogeant les dispositions les plus controversées d'un précédent texte promulgué mi-2013, notamment celles limitant la protection des sources et interdisant la publication de certaines informations³⁴.

Cette loi revenait devant l'Assemblée après l'invalidation par la Cour constitutionnelle en janvier de certaines dispositions, notamment celle augmentant très lourdement le montant des amendes dont étaient passibles les journalistes. Cet article a été logiquement supprimé, de même que plusieurs autres très controversés pourtant validés par la Cour.

La nouvelle loi, adoptée à l'unanimité après une heure de débats, revient ainsi sur l'interdiction de diffuser les informations ou les documents en rapport avec le secret de Défense nationale, la monnaie et le crédit public (...) susceptibles de porter atteinte au crédit de l'Etat et à l'économie nationale, ou faisant la propagande de l'ennemi de la Nation en temps de paix comme en cas de guerre.

Elle stipule également que « *la protection des sources est reconnue et garantie* », alors que le texte précédent obligeait les journalistes à révéler leurs sources dans certains cas.

Les nouvelles dispositions limitent également les pouvoirs précédemment accordés au Conseil national de la Communication, organe de régulation nommé par le gouvernement.

³⁴ <https://www.hrw.org>, consulté le 18/12/2020

« *Nous sommes satisfaits car l'Assemblée nationale est revenue sur les principales dispositions liberticides contenues dans le texte adopté puis promulgué en 2013, ils sont revenus à la raison* », a réagi Alexandre Niyungeko, président de l'Union burundaise des journalistes. « *L'Assemblée nationale vient de reconnaître la liberté de la presse au Burundi* », s'est-il réjoui.

Le ministre burundais de la Communication, Tharcisse Nkezabahizi, a expliqué qu'avec ces nouvelles dispositions, (le gouvernement) a voulu stopper les polémiques et les tensions entre le pouvoir burundais et les médias.

§2. Emprisonnement et interdiction de publication

L'Union des journalistes burundais (UBJ) compte quelques 220 membres actifs (sur un total de 400 journalistes, photographes, caméramans et preneurs de son). Pour son Président, Alexandre Niyungeko, « *les médias les plus vulnérables sont les médias publics. Les rédactions accordent davantage de place au parti au pouvoir et je ne vois guère de solidarité au sein des rédactions. Ça me choque. Je peux comprendre leur attitude mais elle est très dangereuse pour le métier*³⁵ ! » Alexandre journaliste à la radiotélévision publique, la RTNB, ne cache pas que ses relations sont tendues avec son employeur en raison de ses activités syndicales.

Mais c'est le sort d'un journaliste travaillant pour la radio privée Bonesha qui le préoccupe pour l'heure. Nous sommes le 1/7/2012 février et nous nous mettons en route pour rencontrer Hassan Ruvakuki à la prison de Muramvya, à l'est de Bujumbura. Egalement correspondant pour Radio France International (en swahili), il a été arrêté le 28 novembre 2011. Accusé de terrorisme, il avait d'abord été condamné à la perpétuité. Début janvier, sa peine était ramenée à trois ans. Le crime qu'il a commis est d'avoir tendu son micro à un groupe de rebelles. Il raconte la solidarité qui s'est organisée autour de lui, au lendemain de son arrestation par des policiers et des agents des services secrets.

« *Des villageois que je ne connaissais pas sont venus m'apporter à manger. Des confrères m'ont téléphoné en prison, même de Belgique. Je bénéficie d'un régime de faveur mais il faut payer pour. Il y a parfois des moments de découragement. Je n'ai fait que mon travail de journaliste et on me traite comme un terroriste. A la radio, j'animais une émission qui*

³⁵ [https:// www.challenges.fr](https://www.challenges.fr)

donnait la parole aux auditeurs et cela me valait déjà des menaces. »³⁶ Un mois plus tard, Hassan était libéré pour « raisons de santé ».

Jean-Claude Kavumbagu, Directeur de l'agence privée Net Press, a été lui aussi privé de sa liberté pour n'avoir fait qu'exercer son métier. De 1999 à 2011, il a séjourné cinq fois en prison. Au total, cela fait dix-sept mois de détention. « *Ce que l'on sait moins, c'est que l'agence a été interdite de diffusion à trois reprises et cela est beaucoup plus difficile à gérer que la prison. En effet, si je suis enfermé et que la maison tourne, je considère cela comme une pause d'autant que je n'ai jamais pris un seul jour de congé en 16 ans d'existence de Net Press. Par contre, fermer l'agence me bloque dans mes affaires.* »³⁷ Acquitté à cinq reprises, il considère qu'il faut continuer dans le même sens pour que les autorités publiques comprennent le rôle de la presse.

Section 2. Les médias contre le troisième mandat

La crise politique au Burundi est profonde et dangereuse en 2015, elle réduit la liberté d'expression. Les médias indépendants sont particulièrement menacés, les journalistes sont exposés à la censure, à l'intimidation et à la violence physique. Quatre médias accusés d'avoir soutenu ceux qui sont contre le troisième mandat du Président Nkurunziza ont été détruits. Il s'agit de la Radio Publique Africaine (RPA), de la Radio Isanganiro, de la Radio Bonesha FM et de la Radio Télé Renaissance. Tous ces radios diffusaient en direct le déroulement des manifestations contre le troisième mandat du Président NKURUNZIZA.

§1. Présentation de la Radio Public Africaine

Le présent paragraphe va se focaliser sur l'historique, les missions et le mode de fonctionnements de la RPA.

1. Historique

La R.P.A a été agréée en Janvier 2001. Ses émissions débutent en Mars 2001. Elle se définit comme une radio éducative des masses populaires. Elle privilégie la méthode participative qui favorise donc l'information horizontale, c'est-à-dire une information interactive.

La RPA donne la parole au peuple. C'est de cette vocation qu'elle tire son nom « *la radio publique africaine* » et se veut être « *la voix des voix des sans voix* ».

³⁶ <https://iwacu.global.ssl.fastly.net>, consulté le 11/1/2021

³⁷ <https://ifex.org> consulté le 11/1/2021

Alexis SINDUHIJE est le créateur de la radio. Il en est également le premier Directeur. La création de la RPA est le fruit d'une simple idée : le peuple burundais n'a pas où exprimer ses doléances, ses aspirations, ses souffrances et sa vision concernant la vie sociopolitique du pays en vue de contribuer à son édification. En 2005, la RPA a joué un rôle majeur dans la conscientisation et la participation du peuple burundais aux différentes échéances électorales.

La radio s'occupe à la diffusion des émissions en rapport avec la vie sociale, l'actualité quotidienne, scientifique, même si, la majorité de ses émissions sont en rapport avec l'actualité de la vie politique.

2. Missions

- Promouvoir plus de justice et d'égalité surtout en faveur des sans voix.
- Promouvoir auprès des gouvernements et des citoyens la rationalité dans la gestion de la chose publique.
- Contribuer à la conscientisation des citoyens sur leurs droits et devoirs.
- Stimuler l'exercice de la liberté d'expression chez les Burundais.

Eric MANIRAKIZA résume la portée de cette mission à travers les valeurs suivantes : *la justice, la tolérance, la solidarité et l'égalité*. « Nous croyons, dit-il, en la justice sociale, en une société qui met en avant les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité et de tolérance. Nous œuvrons pour une société responsable où les mandataires publics sont redevables devant son peuple. Nous voulons contribuer à la promotion d'un citoyen libre, consciencieux et respectueux de ses devoirs, attaché à ses droits et à ceux des autres »³⁸.

Ces propos d'Eric MANIRAKIZA corroborent les objectifs que la RPA s'est fixés à savoir :

- La mise en place de la radio dénommée Radio Publique Africaine, la voix des voix des sans voix.
- La création des stations des radios communautaires appelées Radio Publique Africaine, à NGOZI, RUYIGI et MAKAMBA
- Initier un projet Tanganyika Studio, comme outil technique performant de l'audiovisuel du pays et de la région des grands lacs.

³⁸ www.rpa.bi consulté le 11/1/2021

3. Mode de fonctionnement

Selon Eric MANIRAKIZA, la RPA n'a pas de bailleurs institutionnels qui prennent en charge les frais de fonctionnement et les salaires de son personnel. « *Ses financements Viennent des organisations nationales et internationales par demande selon les besoins que nous leur exposons* ». La même source nous apprend que les responsables de la RPA, consacrent beaucoup de leur temps à élaborer des projets de financement. Ce qui les empêche de se concentrer sur le travail d'investigation journalistique. Le budget qui doit couvrir toutes les activités annuelles peut s'élever à six cent soixante mille dollars américains (660.000\$). Or, présentement les frais de fonctionnement de la RPA s'élèvent à cent cinquante mille dollars américains.

D'autres bailleurs de fonds existent. Nous pouvons citer :

- Open Society Institutes (de la fondation SOROS de Grande Bretagne)
- La Coopération Belge ;
- l'Union Européenne ;
- Cordaid Hollande ;
- Le Gouvernement Suédois (passant par le PNUD).
- Développement et Paix (ONG Catholique Canadienne) ;
- CMC (ONG Catholique Hollandaise) ;

Au Burundi, la RPA entretient le partenariat avec les ONG suivantes :

- Law group.
- Care International.

4. La ligne éditoriale

En vue de collecter et de traiter les données de sa ligne éditoriale « la voix des sans voix », la RPA a toujours privilégié l'approche participative. Elle tend le micro aux composants les plus démunis de la société. Il convient de rappeler que cette audience lui a valu depuis 2002, les menaces régulières des pouvoirs même si elle a suscité l'admiration des auditeurs.

§2. Bonesha FM

Bonesha FM a été créée fin 1996 aux heures les plus intenses du conflit burundais.

Elle est l'initiative d'Action Humanitaire de Bernard Kouchner³⁹ et de Mwizero, deux associations souhaitant voir dans cette radio un instrument de réconciliation nationale et de développement⁴⁰. En 2015, Bonesha FM est la troisième radio la plus populaire au Burundi. Sa rédaction composée de jeunes journalistes travaille au quotidien pour faire la promotion des valeurs démocratiques et véhiculer le pluralisme des opinions burundaises. Cette dynamique permet à la radio de figurer au premier rang des radios burundaises en termes de diversification des sujets abordés à l'antenne et de nombre de reportages diffusés.

La radio émet sur tout le territoire national et une partie de la sous-région.

L'ambition de Bonesha FM est bien entendu de conserver cette popularité mais aussi d'être plus que jamais autonome d'un point de vue économique.

§3. Radio-Télé Renaissance

Au Burundi, le philosophe français Bernard-Henry Lévy a inauguré la première télévision privée du pays, Télé Renaissance. Une télévision qui est née d'une idée : celle de créer un média à l'opposé de la tristement célèbre Radio-Télévision des Mille Collines au Rwanda.

Bernard Henry Levy a lancé officiellement Télé Renaissance. Avant de couper le cordon symbolique, l'intellectuel français a raconté comment l'idée est venue, en compagnie de deux amis, dans un café de Bujumbura.

« On s'est dit, au fond, que ce que les salopards, les criminels de Radio Mille collines ont fait pour le mal, pourquoi on n'essaierait pas de le faire pour le bien ? Si la parole peut avoir ce pouvoir d'attiser les haines, de créer les différences et des différences artificielles, est-ce qu'elle ne pourra pas avoir ce pouvoir inverse de prêcher la fraternité, d'enseigner que les différences ne sont jamais si infranchissables qu'on peut le dire ? »⁴¹.

Beaucoup de dons, quelques publicités, la Radio-télévision Renaissance est devenue réalité au Burundi. Elle émet pendant 12h par jour et ses programmes sont composés d'actualité nationale, internationale, de films et de magazines.

³⁹ Bernard Kouchner (prononcé est un médecin et homme politique français Cofondateur de Médecins sans frontières et de Médecins du monde, il a été ministre de différents gouvernements.

⁴⁰ www.infosgrandslacs.info, consulté le 12/1/2021

⁴¹ www.arib.info, consulté le 13/1/2021

Radio Isanganiro (traduction : « Radio point de rencontre ») est une station de radio privée du Burundi promouvant la paix entre Hutus et Tutsis. Elle pratique le kirundi, le swahili et le français.

1. Historique

Après avoir obtenu l'accord du Conseil National de la Communication (CNC) en juin 2002, la station émet en FM à partir du 18 novembre 2002⁴². Le 13 septembre 2006 Radio Isanganiro est suspendue une semaine pour avoir diffusé les propos des rebelles des Forces nationales de libération (FNL)⁴³. Le 28 novembre 2006 Mathias Manirakiza, Directeur de la station, est arrêté sous le prétexte d'avoir diffusé des informations pouvant porter atteinte à la sûreté nationale⁴⁴. Jugé avec deux membres de la Radio Publique Africaine, il est acquitté le 3 janvier 2007 et libéré le lendemain⁴⁵.

2. Objectifs

Radio Isanganiro cherche à réconcilier les Hutus et les Tutsis après plus d'une décennie d'affrontements au Rwanda, au Burundi et en République Démocratique du Congo⁴⁶. Sa devise est *Inama Isumba ingimba*, c'est-à-dire *Le dialogue vaut mieux que la force*. Elle souhaite aussi donner une information impartiale et promouvoir la liberté de la presse et la liberté d'expression⁶.

3. Programmes

La radio émet en trois langues : français, kirundi et swahili. Elle propose notamment six journaux parlés quotidiens de 20 minutes chacun, trois en français et trois en kirundi. Parmi les émissions se trouvent :

- *Aho iwanyu havurwa amaki* (« Quelles sont les nouvelles de chez vous ») : émission d'information dans laquelle les auditeurs donnent les nouvelles des lieux qu'ils habitent.
- *Isanganiro ry'imiryango* ou « Point de rencontre des Familles » : émission consacrée aux familles.
- Mosaïque : débat avec des décideurs.

⁴² Radio Isanganiro, au service de la paix, Médiactu, n° 39(juillet 2002)

⁴³ Lettre de Robert Ménard au ministre de la Communication du 17 septembre 2006

⁴⁴ Dépêche AFP du 29 novembre 2006, consulté le 13/1/2021

⁴⁵ Communiqué de Reporters sans frontières du 4 janvier 2007 et Rapport annuel 2007 de Reporters sans Frontières, Burundi, consulté le 13/1/2021

⁴⁶ <https://www.isanganiro.net>, consulté le 13/1/2021

4. Diffusion

La station couvre le Burundi, le Rwanda, ainsi que les camps de réfugiés burundais de l'est de la République démocratique du Congo et de l'Ouest de la Tanzanie. Elle est audible par internet sur www.isanganiro.org et sur *tuneIn* en tapant Radio Isanganiro. elle a comme Fréquences⁴⁷ :

- Bujumbura : 89,7MHz
- Manga : 101MHz
- Inanzerwe : 95,1MHz
- Mutumba : 90,6MHz
- Birime : 89,3MHz

Elle diffuse 18 heures par jour, de 5 heures du matin à 23 heures.

Section 3. Les médias en faveur du 3eme mandat

En 2015, la volonté de briguer un troisième mandat par le Président Pierre NKURUNZIZA a suscité des controverses au sein de la société burundaise. Certains considéraient ce mandat comme illégal tandis que d'autres le soutenait. Il en est de même pour les médias burundais. Quelques médias comme Rema FM, Umuco FM, Star FM, ainsi que la Radio-télévision Nationale du Burundi (RTNB) se sont montrés plus proches au pouvoir et soutenaient la candidature du président Pierre NKURUNZIZA.

§1. Radio umuco FM et Radio télé Rema FM

Les deux médias ont été Créés en 2008, la radio umuco FM a été créée dans le souci d'apporter à l'auditoire de la région du nord un véritable instrument de développement participatif prenant en compte au plus haut degré l'environnement socio culturel. Cette station de radio, à travers ses émissions qui conduisent à la mobilisation de la population vers des mécanismes modernes , elle a également permis l'acquisition d'une solide culture générale. Elle vise la dynamisation du secteur tertiaire qui a besoin d'être accompagné médiatiquement à l'ère de la mondialisation.

⁴⁷ <https://www.isanganiro.org>, consulté le 13/1/2021

§2. La Radio-Télévision Nationale du Burundi

La Radio- Télévision Nationale du Burundi regroupe deux radio et une chaîne de télévision :

- La radio nationale créée en 1960 est composée de deux chaînes ;
- La télévision nationale a été créée en 1984. Les informations sont diffusées en kirundi et en swahili

La RTNB a comme slogan « Au service de la nation ».

*Au Burundi les radios et télévisions privées ont payé un lourd tribut dans la crise qui secoue ce pays depuis fin avril*⁴⁸. La Radio publique africaine (RPA) a été visée à la roquette, puis incendiée. Fermée depuis fin avril, elle avait été ré-ouverte par les putschistes dont elle a diffusé les messages.

Dans la journée du 14 mai, le siège de la Radiotélévision Nationale (RTNB), fidèle au président Pierre Nkurunziza, a fait l'objet de combats entre les forces loyalistes et les putschistes.

Les organisations de défense de la liberté de la presse se sont insurgées. La Fédération internationale des Journalistes (FIJ) a vivement condamné les attaques à l'arme lourde contre les médias à Bujumbura au cours de combats qui ont opposé les partisans de la tentative de coup d'état contre le président Nkurunziza et les forces loyalistes.

*« Nous sommes choqués par ces attaques qui font peu de cas de la sécurité et la vie des journalistes et le personnel qui travaillent dans ces établissements transformés en champs de bataille », a déclaré la FIJ dans un communiqué. « Le déni d'accès à l'information n'est pas de nature à favoriser le dialogue et conserver l'unité du pays dans ces moments de crise », a-t-elle poursuivi*⁴⁹.

*« Une telle guerre de l'information, consistant à s'en prendre avec violence à des radios et chaînes de télévision, est proprement intolérable »*⁵⁰, a dit de son côté Christophe Deloire, Secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF). Le Burundi se situe à la 145^e place sur 180 pays dans le Classement 2015 de la liberté de la presse établi par RSF.

⁴⁸ www.voafrique.com, consulté le 21/1/2021

⁴⁹ www.ifg.org, consulté le 21/1/2021

⁵⁰ Information.tv5monde.com, consulté le 21/1/2021

Section 4. Escalade du conflit et sa répercussion sur les médias, les sociétés civiles

Le parti au pouvoir CNDD-FDD au Burundi a annoncé samedi le 25 avril 2015 avoir entériné la candidature du président Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat de cinq ans à la tête du pays, une décision qualifiée d'anticonstitutionnelle par l'opposition et les organisations de la société civile.

A la veille du congrès du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), les opposants avaient prévenu qu'ils descendraient dans la rue si celui-ci ne renonçait pas à soutenir la candidature du chef de l'Etat.

Mais Pierre Nkurunziza a ignoré ces mises en garde. « *Rien n'arrêtera le CNDD-FDD* »⁵¹, a-t-il assuré le même jour de sa réélection.

Les partisans du président de la République qui occupe aussi les fonctions importantes dans le gouvernement, estiment que celui-ci peut briguer un troisième mandat, ce qu'interdit normalement la Constitution, car il avait été désigné par le Parlement lors du premier, et non au suffrage direct.

Le président du parti au pouvoir, Pascal Nyabenda, a par conséquent lancé une mise en garde à l'opposition.

« *Nous appelons nos opposants au calme, nous les invitons à participer à l'élection et à rivaliser avec Nkurunziza dans les urnes* »⁵², a-t-il déclaré après avoir annoncé la décision de son parti.

« *Nous appelons les forces de sécurité et la police à agir contre quiconque descendrait dans la rue pour manifester* », a-t-il ajouté.

La sécurité a été renforcée dans la capitale Bujumbura, où plusieurs mouvements d'opposition et organisations de la société civile ont promis de manifester en cas de candidature de Pierre Nkurunziza à l'élection du 26 juin 2015.

Agathon Rwasa, dernier commandant rebelle à avoir déposé les armes, tout comme d'autres chefs d'opposition ont estimé qu'une telle candidature remettrait en question l'accord de paix d'Arusha qui avait mis fin à la guerre civile en 2005.

⁵¹ www.france24.com, consulté le 6/3/2021

⁵² www.netpress.bi, consulté le 6/3/2021

Mais le chef du parti FNL n'a toutefois pas appelé ses partisans à descendre dans la rue, tout en disant « *soutenir ceux qui veulent manifester* » et en les appelant à « *éviter la violence* »⁵³.

§1. Escalade du conflit

La crise de 2015 au Burundi a suscité des controverses au sein des acteurs religieux, politiques, des organisations de la société civile et les médias.

1. La position de l'église catholique sur la question du troisième mandat

Au Burundi, l'Eglise catholique, considérée comme la première force morale du pays, était sollicitée depuis plusieurs mois pour qu'elle prenne position sur la question d'un troisième mandat du président Pierre Nkurunziza. Plusieurs prélats s'étaient prononcés à titre personnel, mais pour la première fois et après plusieurs mois de débats au sein de la conférence des évêques, l'Eglise a tranché. Et c'est « non » même si officiellement elle n'a pas évoqué le nom de l'actuel chef.

La réponse de la toute puissante Eglise catholique du Burundi n'a sans doute pas déçu tous ceux qui s'opposent à un troisième mandat pour Nkurunziza. Et c'est Monseigneur Evariste Ngoyagoye, Archevêque de Bujumbura et vice-président de la Conférence des évêques catholiques, qui s'est chargé de faire passer le message : « *Un des principes importants que nous avons convenus entre nous les Burundais, sans aucune ambiguïté, c'est que toute personne élue pour diriger le Burundi ne peut aller au-delà de deux mandats de cinq ans chacun.* »⁵⁴

Il y a donc cette prise de position de la première Eglise de ce pays. Et la veille, l'ambassadeur de l'Union européenne, premier pourvoyeur d'aide au Burundi, a déclaré qu'une candidature du président Nkurunziza pourrait présenter un facteur de risques. Enfin, l'ambassadrice des Etats Unis s'est exprimée depuis la province natale du président pour dire que les Etats-Unis s'opposent également à ce qu'il brigue un troisième mandat.

Mais ça ne sera sans doute pas suffisant aux yeux de plusieurs observateurs pour décider Pierre Nkurunziza à renoncer à son projet. Au début du mois de mars 2015, Monseigneur Simon Ntamwana, Archevêque de Gitega, lâche ces mots à l'occasion d'un discours de clôture d'une retraite de jeunes : « *Nous pensons que le président Nkurunziza a bel et bien terminé ses deux mandats... Nous ne pouvons pas voter pour lui. Il ferait de nous des esclaves.*

⁵³ Rwasa était l'invité de la radio RPA le lendemain de l'approbation de la candidature de président Pierre NKURUNZIZA par son parti politique

⁵⁴ www.rfi.fr, consulté le 15/3/2021

Personne n'a le droit de faire de nous des esclaves ». D'où la naissance du vocable « sindumuja » qui est devenu populaire depuis mars 2015, et qui a été beaucoup utilisé pendant les manifestations contre le troisième mandat. Des lors, le terme sert à désigner tous ceux qui sont opposés à la candidature du président NKURUNZIZA.

2. La position des organisations de la société civile et l'opposition sur la question du Troisième mandat

La désignation de Pierre Nkurunziza comme candidat du CNDD-FDD lors du congrès le 25 avril a provoqué une vague de manifestations dans le pays. L'opposition et de nombreuses organisations de la société civile jugent qu'un troisième mandat du président Nkurunziza serait inconstitutionnel et contraire aux accords d'Arusha, qui ont ouvert la voie à la fin de la longue guerre civile burundaise (1993-2006). La candidature de M. Nkurunziza à la présidentielle du 26 juin « risque de plonger le Burundi dans le chaos », a même lancé samedi l'un des principaux opposants du pays, Agathon Rwasa.

« Nous appelons les habitants de Bujumbura à venir manifester contre le 3e mandat du président Pierre Nkurunziza en plus grand nombre lundi », a lancé dimanche 26 avril Vital Nshimirimana, président du Forum pour le renforcement de la société civile au Burundi, plate-forme d'ONG hostiles à un nouveau mandat du président Pierre Nkurunziza. « La campagne contre le troisième mandat appelle également les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école et les magasins à fermer toute la journée, en signe de solidarité », a-t-il dit, *« pour éviter qu'ils ne soient pas victimes des policiers burundais qui tirent aveuglement sur la foule »*⁵⁵. Cet appel à manifester contre le troisième mandat lancé par FORSC (Forum pour le Renforcement des sociétés civiles, a été soutenu par les partis politiques qui sont dans l'opposition comme le montre ces propos de leonce NGENDAKUMANA⁵⁶, *« Nous avons appelé à des manifestations pacifiques et c'est ce qui s'est passé mais la police et la milice du parti au pouvoir ont tiré à balles réelles sur les manifestants »*.⁵⁷

⁵⁵ www.jeuneafrique.com, consulté le 19/3/2021

⁵⁶ Léonce Ngendakumana c'est un homme politique qui a été élu député dans la circonscription de Bujumbura, puis président de l'assemblée nationale en 1995. Un poste qu'il quittera en 2002. Il est réélu député dans les élections de 2005. Son parti, Sahwanya-Frodebu, perd les élections, mais lui remporte un succès électoral dans la circonscription de Bujumbura. En 2015, il était le président du parti d'opposition Sahwanya FRODEBU

⁵⁷ <https://fracademic.com>, consulté le 19/3/2021

§2. Les caractéristiques de la crise de 2015

D'une manière générale la crise de 2015 au Burundi a été caractérisée par les manifestations contre le troisième mandat, la répression contre les manifestants, des violences, une tentative de coup d'Etat et des sanctions.

1. Les manifestations contre le troisième mandat

Les heurts ont éclaté le 26 avril 2015 en plusieurs coins de la capitale, les forces de l'ordre faisant usage de gaz lacrymogènes et de canons à eau, projetant du liquide teinté de bleu afin de marquer les manifestants. Plusieurs manifestants ont été blessés ainsi que des policiers anti-émeutes touchés par des jets de pierre alors qu'ils tentaient d'empêcher des milliers de protestataires venus notamment des quartiers de Cibitoke, Mutakura, nyakabiga, musaga, etc, de converger vers le centre-ville.

La police a procédé à une dizaine d'arrestations tandis que le Ministre de l'Intérieur Edouard Nduwimana dénonçait des « soulèvements organisés à l'appel de certains politiciens et les organisations de la société civile ».⁵⁸ La population craint désormais une répétition des violences. D'autant que des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure, accusés par l'ONU d'être une « milice » et de multiplier les intimidations et exactions à l'approche des élections, n'ont pas caché leur intention d'en découdre si l'on empêchait le Président Pierre Nkurunziza, de se représenter. Les progrès du Burundi vers la démocratie et la stabilité ont subi de graves revers, alors que des troubles politiques et de nombreux meurtres commis par les forces de sécurité et les groupes armés d'opposition ont paralysé le pays.

En avril 2015, des manifestations ont éclaté en réaction à l'annonce de l'intention du Président Pierre Nkurunziza de se présenter aux élections pour un troisième mandat. La police a fait un usage excessif de la force et a tiré sans distinction sur les manifestants, faisant des dizaines de morts et de blessés.

Le gouvernement a lancé une vague de répression contre les activistes de la société civile et les journalistes, et a fermé les quatre stations de radio privées les plus écoutées. L'un des principaux défenseurs des droits humains, Pierre Claver Mbonimpa, a été grièvement blessé au cours d'une tentative d'assassinat.

⁵⁸ <https://reliefweb.int>, consulté le 19/3/2021

Plus de 200 000 Burundais ont fui le pays, la plupart vers la Tanzanie ou le Rwanda. Des dizaines de journalistes, d'activistes de la société civile et de membres des partis d'opposition sont toujours en exil⁵⁹.

Les meurtres se sont intensifiés mais cela n'a pas empêché la tenue de l'élection présidentielle de juillet qui a maintenu le Président Pierre Nkurunziza au pouvoir pour un troisième mandat de 5 ans. La plupart des partis d'opposition ont boycotté l'élection.

2. La répression contre les manifestants

Fin avril, l'annonce par le parti au pouvoir, le Conseil National Pour la Défense de la Démocratie–Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD–FDD) selon laquelle Pierre Nkurunziza allait se présenter pour un troisième mandat a déclenché des manifestations dans la capitale Bujumbura, puis dans d'autres localités. Beaucoup de Burundais se sont plaints du fait qu'un troisième mandat du président serait en violation de l'accord de paix signé en 2000 et qui avait prévu un maximum de deux mandats présidentiels de cinq ans. La police a réprimé les manifestations dans la violence, a abattu des dizaines de manifestants et en a blessé de nombreux autres.

Suite à une tentative de coup d'État mené par un groupe d'officiers de l'armée le 13 mai 2015, le gouvernement a intensifié la répression contre les manifestants. La police a arrêté des centaines de personnes, y compris des opposants présumés, souvent arbitrairement, et les a emprisonnés pour de longues périodes sans procès.

Les policiers et les agents des services de renseignement ont maltraité et torturé des dizaines de personnes arrêtées, les forçant dans certains cas à se tenir sur la tête, et les frappant avec des câbles électriques alors qu'elles étaient nues pour les forcer à admettre qu'elles allaient quitter le pays pour rejoindre une rébellion armée. Des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, connus sous le nom d'*Imbonerakure*, ont également arrêté des gens, bien qu'ils n'aient aucune compétence juridique pour procéder à des arrestations.

Des attaques contre la police menée par certains manifestants ont poussé celle-ci à boucler certains quartiers de la capitale ou à y faire des descentes. Des hommes en uniformes de police ont alors pénétré dans ces zones, prétendant chercher des armes, et ont abattu un certain nombre d'habitants non armés, dans certains cas à l'aveugle.

⁵⁹ www.unhcr.org, consulté le 21/3/2021

De hauts responsables du parti au pouvoir ont tenu des propos incendiaires et apparemment menaçants lors de discours et déclarations publiques. Dans un discours adressé à des autorités locales le 29 octobre 2015, le Président du Sénat Révérien Ndikuriyo a utilisé de façon répétée le mot « *gukora*, » qui signifie « *travailler* » en langue kirundi⁶⁰. Le même mot avait été utilisé pour inciter les gens à commettre des violences de masse, avant et pendant le génocide rwandais de 1994.

3. Violences et représailles

Si les manifestations anti-Nkurunziza étaient au départ pacifique, certains manifestants ont eu recours à la violence, jetant des pierres et des cocktails Molotov et utilisant des lance-pierres pour tirer des billes sur les policiers. Le 7 mai 2015, des manifestants ont tué un *Imbonerakure* à Bujumbura en lui lançant des pierres à la tête et en le frappant avec des gourdins. Ils ont ensuite mis un pneu autour de son corps et l'ont brûlé vif.

Les opposants au gouvernement de certains quartiers de Bujumbura ont intensifié leurs violences après les élections de juillet, lançant des grenades aux patrouilles de polices et attaquant des postes de police. Au moins 26 policiers ont été tués, et de nombreux autres blessés⁶¹.

Des allégations persistantes ont fait l'état de l'existence d'une rébellion armée, dont certains éléments seraient basés au Rwanda, et d'autres à l'intérieur même du Burundi. Des incursions transfrontalières ont provoqué des affrontements entre ces groupes et les forces de sécurité, en particulier dans les provinces de Kayanza et Cibitoke.

En août et en septembre, des hommes armés non identifiés ont tué par balles plusieurs personnalités politiques et militaires à Bujumbura, parmi lesquelles Adolphe Nshimirimana, l'ancien chef des services de renseignement ; Jean Bikomagu, ancien chef d'état-major de l'armée ; et Patrice Gahungu porte-parole du parti d'opposition Union pour la paix et la démocratie-Zigamibanga (UPD), le président de ce parti Zedi Feruzi, a été aussi assassiné.

Des membres des partis d'opposition comme le Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) et les Forces nationales de libération (FNL) ont également été tués ainsi que de nombreux membres du CNDD-FDD (parti au pouvoir), dans ce qui semblait être des attaques de représailles.

⁶⁰ Agencebujanwes.wordpress.com, consulté le 23/3/2021

⁶¹ www.amnesty.org, consulté le 23/3/2021

Le chef d'état-major de l'armée, Prime Niyongabo, a échappé à un attentat le 11 septembre. Certains de ses gardes du corps ont été tués dans cette attaque.

Au cours du second semestre, des cadavres ont été retrouvés dans les rues de Bujumbura et dans d'autres endroits, presque quotidiennement. Certains avaient reçu des balles dans la tête. D'autres présentaient des blessures ou des cicatrices indiquant qu'elles avaient pu être torturées.

4. Une tentative de coup d'Etat

Deux jours après, la tentative de coup d'Etat au Burundi a fait long feu. Les soldats loyalistes ont repris le contrôle de la capitale, Bujumbura, arrêtant trois des officiers putschistes, dont l'ex-ministre de la défense, Cyrille Ndayirukiye. Leur leader, le général Godefroid Niyombare, a pris la fuite, selon un porte-parole de la présidence burundaise, qui a précisé qu'il « *ne s'était pas rendu* »⁶².

Le président, Pierre Nkurunziza, lui, s'est fait attendre. Alors qu'il se trouvait en Tanzanie au moment du coup d'Etat, il a rejoint vendredi le palais présidentiel de Bujumbura, passant par son fief de Ngozi dans le nord. Dans un discours diffusé vendredi après-midi, qui devrait être diffusé à la radio et la télévision dans la soirée, il a salué l'« *efficacité* » et la « *rapidité* » des forces armées à « *stopper* » le putsch.

En attendant, la police a quadrillé les rues de la capitale pour disperser de nouvelles manifestations d'opposants qui avaient commencé à se rassembler. Dès le matin, des appels à reprendre les rassemblements avaient été lancés par ceux qui jugent inconstitutionnelle la candidature d Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat.

Interrogé par Reuters⁶³, Gordien Niyungeko, un des dirigeants du Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), l'une des organisations qui s'opposent au troisième mandat, a promis que les manifestations allaient se poursuivre. « *Notre mouvement n'est pas lié à la tentative de coup d'Etat* »⁶⁴, a-t-il assuré, ce qu'a balayé le président dans son discours, assurant que les putschistes étaient liés aux « *soulèvements en cours* ».

⁶² www.lemonde.fr, consulté le 3/4/2021

⁶³ Reuters est une agence de presse fondée en 1851 à Londres. Elle fait partie des agences de presse mondiales et généralistes, activité historique qui représente une petite partie de son chiffre d'affaires, majoritairement consacré à l'information financière.

⁶⁴ [https:// information.tv5 monde.com](https://information.tv5monde.com), consulté le 3/4/2021

Avant même la tentative de putsch, le gouvernement avait interdit les manifestations, qualifiant les protestataires de « terroristes ». Ce coup d'Etat manqué a eu des répercussions sur les médias burundais.

5. Quid de l'opinion internationale

Le rapport sur le Burundi présenté par le Conseil des Droits de l'homme précise que vers fin décembre 2014 et début janvier 2015, les Forces de Défense Nationale et la police burundaise, assistées par des *Imbonerakure* armés, ont commis au moins 47 exécutions extrajudiciaires suite à des affrontements avec un groupe d'opposition armé dans la province de Cibitoke. Cette région est frontalière de la République Démocratique du Congo, où certains groupes d'opposition armés burundais seraient actifs. Les victimes étaient des membres de ce groupe qui s'étaient rendus, suite à des combats avec les forces de sécurité. Les policiers, les militaires ou les *Imbonerakure* ont alors tué par balle ou battu à mort un grand nombre d'entre eux.

Le procureur général a créé une commission d'enquête pour faire la lumière sur ces allégations, mais les membres de cette commission ne se sont pas entretenus avec les témoins clés. Certaines autorités locales ont intimidé des témoins, en particulier ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir parlé à des « étrangers », et leur ont interdit de parler de ces événements. Le rapport de la commission, publié en avril, souffre de graves manquements et déforme les informations recueillies auprès de certains témoins. Il affirme que presque tous les combattants sont décédés au cours des affrontements, à l'exception de trois, tués par des policiers agissant de leur propre initiative. Le rapport déclare que ces policiers ont été arrêtés.

La crise de 2015 au Burundi a suscité des inquiétudes au sein des acteurs internationaux. De nombreux gouvernements et organisations intergouvernementales, parmi lesquelles l'Union africaine (UA), les Nations Unies et l'Union européenne, ont exprimé leurs graves inquiétudes face à la détérioration de la situation des droits humains. En partie en réaction aux exécutions extrajudiciaires de Cibitoke, les États-Unis et les Pays-Bas, ainsi que d'autres pays européens, ont partiellement suspendu leur assistance à l'armée et à la police burundaises.

L'union Européenne, les Etats Unies et d'autres organisations internationales ont infligés des sanctions aux autorités burundaises et certains membres de l'opposition ayant participé à la tentative de coup d'Etat de 2015.⁶⁵

L'UE a annoncé une révision de sa politique d'aide au Burundi dans le cadre de l'accord de Cotonou. En septembre, l'UE a infligé des sanctions à trois hauts responsables de la police et des services de renseignement et à un membre de l'opposition qui avait participé au coup d'État manqué. En novembre, les États-Unis ont imposé des sanctions au ministre de la Sécurité publique, au Directeur général adjoint de la police, et à deux meneurs du coup d'État manqué.

Le 12 novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité une résolution condamnant fermement les violations des droits humains au Burundi, exhortant à abandonner la violence, et appelant à la reprise du dialogue. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU a également publié plusieurs déclarations exprimant ses fortes préoccupations.

Il est prévu que la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) se retire à la fin de l'année. Une équipe du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU est toujours en place au Burundi, et l'UA a déployé des observateurs des droits humains. En septembre, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décidé à l'unanimité d'examiner la situation des droits humains au Burundi à l'occasion de ses trois sessions principales en 2016.

§3. Aperçu général de la crise de 2015 et sa répercussion sur les médias et les membres de la société civile

Fin avril, peu de temps après le début des manifestations contre un troisième mandat de Pierre Nkurunziza, le gouvernement a fermé la RPA. Il a également interdit deux autres stations de radio privées, Radio Isangiro et Radio Bonesha, d'émettre en dehors de la capitale, a désactivé leurs lignes de téléphone fixe, et a interdit aux trois stations de diffuser en direct des manifestations.

Le lendemain de la tentative de coup d'État, le 14 mai, des personnes présumées fidèles au président ont attaqué les bureaux de la RPA, de Radio Bonesha, de Radio Isangiro, et de

⁶⁵ www.crisisgroup.org, consulté le 3/4/2021

Radio-Télévision Renaissance. Des hommes armés en uniformes de police ont lancé une grenade dans le bureau de Radio Bonesha et ont détruit son matériel de diffusion.

La Radio Rema FM, qui soutient le parti au pouvoir, a également été attaquée. Le gouvernement a annoncé l'ouverture d'une enquête sur ces attaques, dont les résultats sont inconnus.

Le procureur général a créé une commission d'enquête sur les manifestations⁶⁶. Le rapport de la commission, publié en août, a qualifié les manifestations de « *mouvement insurrectionnel* ». Il a affirmé que les dégâts subis par les radios étaient le résultat « *d'insurgés* » qui gardaient les stations et que le directeur de Radio Bonesha, Patrick Nduwimana, aurait demandé à des insurgés et à des putschistes militaires de détruire la Radio Rema FM.

Le rapport cite 24 activistes de la société civile et plusieurs personnages politiques de l'opposition comme ayant participé à l'« *insurrection* », et affirme que des dossiers ont été ouverts contre certains d'entre eux. La commission n'a pas enquêté sur l'usage excessif de la force par la police pendant les manifestations⁶⁷.

Le rapport sur le Burundi présenté par le conseil des droits de l'homme de l'ONU identifie plusieurs victimes de la crise de 2015. Il évoque quelques journalistes et membres des organisations de la société civile qui ont été torturés et assassinés⁶⁸.

Le 3 août 2015, un homme armé non identifié en moto a tiré sur l'un des principaux défenseurs des droits humains, Pierre Claver Mbonimpa, le blessant au visage, alors qu'il se trouvait dans sa voiture. Mbonimpa a survécu mais a subi de graves blessures. Pierre Claver Mbonimpa, Président de l'Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes détenues (APRODH) et qui critiquait ouvertement les exactions du gouvernement, avait été arrêté et détenu pendant quatre mois en 2014. Le beau-fils de Mbonimpa, Pascal Nshimirimana, a été tué par balles devant sa maison à Bujumbura le 9 octobre, et son fils, Willy Nzitonda, a été abattu le 6 novembre après avoir été intercepté par la police.

⁶⁶ <https://information.tv5monde.com>, consulté le 6/4/2021

⁶⁷ Reliefweb.int, consulté le 6/4/2021

⁶⁸ www.ohcr.org, consulté le 6/4/2021

Le 2 août 2015, des membres des services de renseignement ont violemment battu Esdras Ndikumana, correspondant pour Radio France Internationale et l'Agence France-Presse, alors qu'il prenait des photos sur les lieux du meurtre de l'ancien chef du renseignement Adolphe Nshimirimana.

Les journalistes et les correspondants des médias étrangers aussi ont été victimes de la crise de 2015. Ainsi, Reporters sans frontières a en outre recensé une quarantaine de journalistes agressés, menacés ou arrêtés par les forces de police, ou encore par le Service national des renseignements (SNR) depuis le début de la crise au printemps 2015⁶⁹. Quelques exemples : Le 27 août 2015, Jimmy Elvis Vyizigiro, journaliste pour l'ONG néerlandaise la Benevolencia - qui produit des contenus radio portant sur la réconciliation et collaborateur de l'émission Les Observateurs sur France 24, a été victime d'une grave agression à son domicile. Quatre hommes cagoulés ont débarqué chez lui, l'ont maintenu au sol et frappé pendant qu'ils fouillaient sa maison à la recherche des documents qu'il avait collectés dans le cadre d'un article sur les dysfonctionnements techniques du processus électoral. Ils l'ont violemment brûlé au bras avant de partir avec du matériel de travail et des documents.

Le 4 septembre 2015, Jean-Claude Ciza, ancien journaliste de la RTNB, qui collabore avec la Radio-télévision belge francophone (RTBF) et RFI, a été atrocement battu à coup de barres de fer en pleine rue. Le 18 août 2016, le journaliste de Buja FM, Gisa Steve Irakoze, était brutalement arrêté sans motif par des agents du SNR, dans un bar de Gatumba à l'ouest de la Capital et retenu plusieurs jour en détention arbitraire.

Le 5 juin 2016, le journaliste de la radio Bonesha FM, Egide Ndayisenga était arrêté et détenu sans mandat pendant deux jours, dans la province de Cibitoke au nord du pays. On lui reprochait de transmettre des informations à des collègues burundais en exil et d'accomplir des déplacements « étranges » dans la région.

Le 25 juillet 2016 Nestor Ndayitwayeko était passé à tabac par un officier de police dans un bar, simplement parce qu'il était journaliste.

Le 7 octobre 2016, une correspondante de Voice of America, Fidélité Ishatse, était arrêtée par la police à Rutana (sud-est du Burundi) avant d'être relâchée quelque temps après. On lui reprochait de ne pas avoir présenté son accréditation avant de travailler alors qu'elle effectuait régulièrement des reportages dans la région.

⁶⁹ RSF.org, consulté le 6/4/2021

Le 2 novembre 2016, le journaliste Blaise Pascal Kararumiye était interrogé pendant 24h pour être ensuite invité à quitter le commissariat sans que la moindre charge n'ait été portée à son encontre.

Le 5 avril 2017, Joseph Nsabiyabandi, rédacteur en chef de Radio Isanganiro, a passé l'après-midi dans les locaux du Service national des renseignements de Bujumbura (SNR). Il a été interrogé sur sa supposée collaboration avec les radios burundaises en exil au Rwanda, Inzamba et Humura. Les journalistes étrangers également ciblés par les autorités burundaises. Les journalistes étrangers ne sont pas exempts de telles mesures de censure et de répression.

Le 29 Janvier 2016, les journalistes Phil Moore et Jean-Philippe Rémy, qui travaillaient pour le quotidien français Le Monde, ont été arrêtés et détenus dans un lieu secret pendant 24h, avant d'être libérés. Leurs accréditations leur avaient été retirées, et leurs téléphones, carnets, matériels d'enregistrement et de tournage confisqués.

Le 23 octobre 2016, la journaliste américaine Julia Steers était arrêtée et détenue quelques heures par des militaires alors qu'elle réalisait un reportage dans le quartier de Mutakura, à Bujumbura, quartier phare de la mobilisation contre le président Pierre Nkurunziza au « printemps » de 2015. Une impunité qui encourage les violences contre les journalistes.

Lors du deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel, le Burundi a accepté des recommandations allant dans le sens de la lutte contre l'impunité, telles que la recommandation faite par Chypre de “prendre toutes les mesures pour réellement mettre en œuvre les recommandations déjà faites au Burundi, pendant le premier cycle d'EPU, pour combattre l'impunité des personnes responsables d'actes de tortures et de mettre en place une enquête indépendante et impartiale au sujet de ces crimes.”

Or, la plupart des exactions commises contre les journalistes dans le contexte de la crise politique qui s'est ouverte au printemps 2015 n'ont pas trouvé de réponse. Bien souvent si des enquêtes ont été ouvertes, elles n'ont donné lieu à aucune condamnation. En outre le pays se ferme au regard extérieur et donc à la possibilité de documenter ces exactions afin de pouvoir par la suite poursuivre leurs responsables. Le Burundi a ainsi annoncé en octobre 2016 sa volonté de quitter la CPI. En mars 2017, la Commission d'enquête sur le Burundi a présenté ses premières observations à Genève, insistant sur “l'impunité quasi-totale dont jouiraient les auteurs de ces violations. Le 1er août 2016, le journaliste de Bonesha FM, Boaz Ntaconayigize, en exil à Kampala (Ouganda) a été poignardé par des personnes qu'il a identifiées comme étant des agents des services burundais.

CHAPITRE III : IMPACTS DE LA CRISE DE 2015 SUR LA PRESSE ECRITE : CAS DU GROUPE DE PRESSE IWACU

Les médias ont joué un rôle important dans la crise de 2015 en assurant la couverture des manifestations et en diffusant sur place et en temps réel le déroulement des manifestations. Tous les médias étaient mobilisés y compris le groupe de presse iwacu. Le présent chapitre consiste à analyser les conséquences de la crise de 2015 sur le groupe de presse iwacu pendant et après la crise de 2015 au Burundi.

Section 1. Groupe de presse Iwacu : aperçu générale

Le groupe de presse Iwacu est un média privé indépendant qui a joué un rôle important dans la gestion de la crise de 2015 au Burundi. Mais avant d'analyser le rôle qu'a joué ce groupe de presse dans la gestion de la crise de 2015 au Burundi, il nous est important de faire un aperçu général sur l'origine.

§1. La genèse

Selon Antoine KABURAHE, l'idée de créer le groupe de presse Iwacu commence en 1992, lorsqu'il était journaliste à la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB), une période d'effervescence, dans la vague de démocratisation, alors qu'approchaient les premières élections pluralistes. Après avoir couvert la campagne, c'était pour lui l'occasion de découvrir le Burundi profond et le monde politique. Cependant, il affiche un regard critique sur l'existence d'un seul média dans un pays. « *J'ai constaté que la radio nationale était un univers formaté* »⁷⁰, ajoute-t-il. Après l'élection de 1993 et la victoire de Melchior Ndadaye, il y a eu son assassinat, puis les massacres, et le début de la guerre civile. L'année suivante, en 1994 au Rwanda, c'est le génocide, où la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTL) appelle au meurtre.

C'est alors, en 1995, que Bernard Kouchner arrive au Burundi avec un projet qu'il explique ainsi : « *La radio a tué au Rwanda, alors on va faire une radio qui sauve au Burundi.* » l'initiateur de groupe de presse est recruté dans l'équipe pour lancer Radio Umwizero « espoir », devenue plus tard Radio Bonesha l'une de celles qui seront détruites lors de la tentative de putsch de mai 2015. Umwizero voulait, en plus, faire du « journalisme de paix ». C'était la première fois qu'une radio n'était pas la voix du gouvernement. Il était interdit de parler de Hutu et Tutsi à l'antenne.

⁷⁰ www.lemonde.fr, consulté le 9/4/2021

Cela a été une prise de conscience. On devait privilégier l'information dite « positive ». « Avec le temps, Le Burundi était à feu et à sang et on était mal à l'aise, on se sentait déconnectés de la réalité. Je me suis senti à l'étroit. Alors est venue l'idée de lancer un journal, Panafrica, l'un des premiers hebdomadaires indépendants », dit Antoine KABURAHE

§2. Iwacu : un groupe de presse opérant à l'étranger

Selon Antoine KABURAHE, « Le Burundi s'enfonçait dans la guerre civile. J'enquêtai sur le cas d'un jeune homme qui avait été tué par l'armée. A l'époque après le coup d'état de Pierre Buyoya, on ne s'attaquait pas à l'armée, sinon on était accusé d'être complice des Groupes tribalo-génocidaires (GTG) c'est ainsi que les rebelles du CNDD-FDD, désormais au pouvoir au Burundi étaient appelés par l'armée qu'on appelait, inversement, Armée mono-ethnique tutsi, l'AMT »⁷¹.

A la suite de cet article, il a été menacé, et il a dû fuir le Burundi en décembre 1997, où il a obtenu l'asile politique en Belgique. Là, il est devenu « *free lance* » pour la BBC, la Voix de l'Amérique et d'autres. A part plusieurs articles publiés par le fondateur du groupe de presse Iwacu, il a écrit aussi un livre intitulé, *La Mémoire blessée*. L'idée de la création du journal iwacu commence en Belgique 2006 comme journal pour la diaspora. Voilà comment a commencé Iwacu (« chez nous »). Selon le fondateur du journal, Iwacu commence exactement ses activités au Burundi en 2008. Maintenant la maison d'édition possède plusieurs médias. En plus de la presse écrite, elle possède également le site internet, le web TV, tweeter ainsi qu'une page Facebook. Elle est sise au quartier Rohero Avenue Mwaro

Section 2. Les conséquences de la crise de 2015 sur le groupe de presse IWACU

Les conséquences de la crise de 2015 sur le groupe de presse IWACU sont énormes. Des journalistes ont été enlevés et portés disparu, d'autres ont été menacés de mort ou exilés.

§1. Enlèvement et disparition des journalistes

Malgré les difficultés et les pressions, la rédaction reste mobilisée. Iwacu a effectué des reportages sur place pendant la crise de 2015. Cependant les conditions dans lesquelles les journalistes travaillent sont difficiles et compliquées comme l'explique l'un des journalistes de ce groupe de presse.

⁷¹ www.iwacu-burundi.org, consulté le 9/4/2021

« Pour le moment, ce n'est plus seulement une passion, c'est un acte de patriotisme parce que continuer à travailler dans des conditions pareilles, c'est franchement éprouvant. Chaque fois qu'il faut partir, enjamber des cadavres, ce n'est pas facile, ce n'est pas aisé »⁷², confie Abbas Mbazumutima, journaliste d'Iwacu. Parfois même les sources hésitent à témoigner par crainte d'être assimilées aux putschistes. Explique Léandre Sikuyavuga⁷³ « Autre contrainte, comme beaucoup d'habitants de Bujumbura est la disparition de certains de nos journalistes. la crise a emporté notre collègue Jean BIGIRIMANA alors qu'il ne faisait qu'exercer son métier », ajoute-il.

Au moment de sa disparition, Jean Bigirimana était un jeune recrue à Iwacu, déjà à l'époque l'une des bêtes noires du régime. C'était un transfuge de la radiotélévision Rema, proche du pouvoir. Mais Jean BIGIRIMANA c'était un bon journaliste d'investigation et sans couleur politique, comme le témoigne son directeur de publication, Antoine Kaburahe. « C'était une nouvelle recrue. On l'avait recruté, justement, pour ses qualités de journaliste d'investigation »⁷⁴.

Le 22 juillet 2016, Jean Bigirimana a prévenu sa rédaction vers 11h qu'il allait faire un saut à Bugarama, sans donner plus de précisions. Vers 15h, une femme inconnue appelle le siège d'Iwacu et annonce qu'il a été enlevé. « Il a disparu, comme ça, un vendredi 22 juillet. Il y a eu un coup de fil vers la rédaction d'Iwacu, qui a informé le rédacteur en chef que Jean Bigirimana venait d'être arrêté. Il y avait des pistes, dont notamment cet appel téléphonique », poursuit Antoine Kaburahe.

Selon le Directeur du groupe de presse Iwacu à l'époque, Bugarama, c'est vraiment une petite bourgade. Donc, quelqu'un qui se fait arrêter là, il y a des dizaines et des dizaines de témoins ! Une enquête policière pouvait très bien remonter pour savoir ce qui s'est passé. On a donné tous ces éléments, on s'est constitué partie civile, on a introduit une plainte contre X. « Je pense que Iwacu a fait tout ce qu'il pouvait pour essayer d'aider la justice, pour essayer de trouver la vérité. Mais depuis deux ans l'enquête semble au point mort. En tout cas, on n'a aucune information sur une quelconque avancée de l'enquête »⁷⁵

⁷² www.rfi.fr, consulté le 11/4/2021

⁷³ Directeur d'Iwacu après l'exil de son fondateur Antoine KABURAHE

⁷⁴ www.sosmediasburundi.org, consulté le 11/4/2021

⁷⁵ www.voaafrique.com, consulté le 12/4/2021

Ce sont les collègues de Jean Bigirimana qui seront les premiers à mener l'enquête. Ils interrogent des témoins qui disent que le journaliste a été emmené dans un véhicule du SNR, le service National des renseignements. Quand sur indication de la population, des journalistes d'*Iwacu* conduisent la police à deux cadavres en décomposition, dont l'un décapité, la justice se refuse à faire des tests ADN et les corps sont enterrés vite.

Autre point troublant, les appels entre Jean Bigirimana et un agent du SNR juste avant sa disparition. Selon des témoins cités par *Iwacu*, cet agent aurait lui aussi disparu quelques jours après le journaliste. Toutes ces informations ont été considérées comme non fondées par Bujumbura.

§2. Emprisonnement

Le 22 octobre 2019, les quatre reporters d'*Iwacu*, l'un des derniers bastions de l'information indépendante du Burundi, avaient été arrêtés après être partis couvrir l'incursion d'un groupe de rebelles burundais basé à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Cette intrusion avait donné lieu à des affrontements armés avec les forces du régime alors dirigé par Pierre Nkurunziza. Poursuivis pour "tentative de complicité d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat", les journalistes ont été condamnés à deux ans et demi de prison ferme en janvier 2020, une peine confirmée en appel six mois plus tard. Les deux procès avaient pourtant été l'occasion de démontrer que les journalistes n'avaient jamais entretenu le moindre lien avec les rebelles et qu'ils avaient simplement fait leur travail en allant couvrir sur le terrain un sujet d'actualité incontournable.

*"Les journalistes ayant décidé de ne pas saisir la Cour Suprême après leur condamnation en appel, ils sont éligibles à une grâce présidentielle que nous demandons au président burundais récemment élu, déclare le responsable du Bureau Afrique de RSF, Arnaud Froger. La libération de ces reporters qui n'ont absolument rien à se reprocher enverrait un message d'apaisement à l'endroit des médias et journalistes qui ont fait l'objet d'une répression très intense depuis la crise de 2015 dans ce pays. Leur maintien en détention reviendrait à assumer qu'on peut être emprisonné pour le simple fait de vouloir informer. Après cinq longues années de prédation de l'information, la poursuite de cette politique enverrait un signal terrible aux journalistes burundais qui tentent encore courageusement d'exercer leur métier."*⁷⁶

⁷⁶ <https://www.sosmediasburundi.org>, consulté le 15/4/2021

Quant à Antoine KABURAHE, les quatre journalistes devraient être encouragés au lieu d'être emprisonnés. Pour lui, Les journalistes s'étaient déplacés pour couvrir des violences qui leur avaient été indiqués : *« Des affrontements avaient été signalés à Buzanza. En début d'après-midi ils sont allés à Buzanza pour voir la situation de leurs propres yeux. Et je pense que ces journalistes devraient être plutôt récompensés, encouragés dans leur travail. Parce qu'aujourd'hui on assiste beaucoup à des fake news qui passent sur les réseaux sociaux et les journalistes d'Iwacu vont sur le terrain. Et ça, c'est très important. Donc c'est beaucoup d'espoir, c'est une attente depuis six mois et nous espérons qu'aujourd'hui ce sera enfin la réhabilitation pour les quatre journalistes, mais quelque part, pour tous les journalistes d'Iwacu qui se battent sans relâche depuis douze ans pour produire une information de qualité »*⁷⁷. Toutes fois, les quatre journalistes ont été libérés après 430 jours de prison. Cette grâce présidentielle de libérer ces journalistes d'Iwacu a été bien appréciée non seulement par Iwacu mais aussi par certaines associations.

Au sein du Journal Iwacu, c'est une grande joie. Le Directeur des publications salue la mesure de remise de peine du Président de la République. Pour lui, cette libération est une victoire pour la liberté de la presse. *« C'était une immense joie pour cette décision prise à la veille de la fête de la nativité. C'est une grande joie et pour moi et pour les journalistes et pour les familles et pour tous les Burundais »*, disait Léandre Sikuyavuga

L'Observatoire de la Presse au Burundi a été aussi informé de la libération d'Egide Harerimana, Christine Kamikazi, Terence Mpozenzi et Agnès Ndiribusa, quatre journalistes du groupe de presse IWACU⁷⁸. Cette organisation salue la décision de libérer ces journalistes mais rappelle qu'ils n'auraient dû jamais être emprisonnés en premier lieu, leur détention étant arbitraire en ce qu'elle ne visait qu'à sanctionner leurs activités pacifiques et légitimes de défense des droits humains et l'exercice de leur droit à la liberté d'expression. L'observatoire appelle les autorités Burundaises à mettre fin à toute forme de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à l'encontre de tous les défenseurs des droits humains, et à libérer toutes celles et ceux qui restent arbitrairement détenus.

⁷⁷ <https://www.dw.com>, consulté le 15/4/2021

⁷⁸ <https://www.fidh.org>, consulté le 15/4/2021

§3. Comparution des journalistes devant les tribunaux

« Après les principales radios d'information burundaises privées qui demeurent fermées depuis le 14 mai 2015, c'est au tour du journal indépendant d'être dans le collimateur de la présidence »⁷⁹, alertait déjà le 11 septembre dernier l'organisation Reporters sans Frontières (RSF). Une semaine plus tôt, Willy Nyamitwe, le conseiller principal en communication du président Pierre Nkurunziza, avait en effet qualifié les journalistes du groupe Iwacu (chez nous, en langue burundaise) de « tricheurs » et de « filous » suite à la publication d'un article qui lui avait déplu.

Le groupe de presse n'avait bien sûr pas pris à la légère ses propos du proche collaborateur du chef de l'Etat. Le gouvernement « *cherche à préparer l'opinion en amont, pour légitimer une future action* »⁸⁰, rétorque le directeur d'Iwacu, Antoine Kaburahe.

Ce journaliste réputé au Burundi pour son indépendance et son professionnalisme n'avait pas encore oublié les propos de Willy Nyamitwe lorsqu'il a reçu une convocation du Parquet général dans le cadre du « dossier RMPG No697 /MA relatif au coup d'Etat manqué du 13 mai 2015 ». Le journaliste a répondu à la convocation, accompagné de deux avocats, et est ressorti de l'interrogatoire vers la fin de la matinée. « Je serai toujours disponible chaque fois que la justice aura besoin de moi », a-t-il répondu aux nombreux confrères qui l'attendaient à sa sortie. Un de ses avocats, Lambert Nsabimana, a indiqué que l'interrogatoire s'était bien déroulé mais que l'instruction du dossier allait se poursuivre.

Avant d'entrer dans le bureau où l'attendait l'Officier du Ministère public, Antoine Kaburahe a eu le temps, comme le rapporte le site internet de son journal (www.iwacu-burundi.org), d'échanger avec quelques diplomates occidentaux venus lui apporter leur soutien.

Dans un entretien publié toujours sur le site Iwacu-Burundi, quelques minutes avant sa comparution, le directeur du groupe de presse s'était montré serein et avait une fois de plus exprimé son attachement à son métier et défendu le professionnalisme de son équipe. « Le Groupe de presse Iwacu que je dirige depuis 8 ans a toujours agi dans le cadre de l'Etat de droit, en respectant les lois et les autorités publiques du pays. Cette ligne de conduite d'Iwacu n'a jamais été mise en cause, par aucune autorité publique : organe de régulation et de surveillance des médias, magistrature, organisations professionnelles des journalistes »⁸¹.

⁷⁹ www.justiceinfo.net, consulté le 15/4/2021

⁸⁰ <https://www.iwacu-burundi.org>, consulté le 15/4/2021

⁸¹ www.iwacu-burundi.org, consulté le 15/4/2021

« Notre ligne éditoriale, notre éthique, le respect de la déontologie nous ont toujours guidés. Nous sommes au service de la démocratie et de la République dans le cadre de ses lois. Nous connaissons les droits et devoirs des journalistes. Aujourd'hui comme hier, nous agissons dans la légalité, dans le respect de nos lecteurs et des citoyens qui nous font confiance. Notre devoir est d'informer, notre devoir est également de respecter notre pays, le Burundi », avait-il poursuivi, avant de se diriger vers le Parquet général. Il s'était enfin dit « très touché par les nombreux messages de soutien reçus du monde entier ».

§4. Iwacu, médias accusé de collaborer avec le Rwanda

Etant donné que la crise a suscité des controverses au sein de la population burundaise, il en était de même pour les médias. Des médias s'accusaient mutuellement. Le clivage entre burundi-24 et le groupe de presse Iwacu nous sert d'exemple dans ce travail pour montrer la divergence des points de vue entre les médias en ce qui concerne la crise de 2015 au Burundi. Ainsi dans un article publié par Burundi forum, burundi24 accuse le groupe de presse iwacu d'avoir soutenu le Rwanda comme d'ailleurs l'indique le titre le journal « iwacu-burundi est-il devenu iwacu Rwanda »⁸².

Au regard de l'article « c'est la faute au Rwanda ! » publié par le journal iwacu-burundi le 23/09/2015, il n'y a aucun doute que ce journal qui pendant longtemps trompe les Burundais par son apparence équilibrée, a une tendance tangente vers l'extrémisme contre le gouvernement du Burundi. Pour Burundi24, le but de publier cet article n'est pas de mener une guerre médiatique, mais de décortiquer le contenu de l'article qu'a publié iwacu et montrer finalement que même si son auteur portait les gants, il lui manquait un masque au nez. Pour ce journal iwacu, il est évident que reprocher au Rwanda d'avoir une main visible dans l'insurrection des opposants burundais revient à réveiller les démons ethniques, voulant dire par là que le régime de Kigali symbolise les tutsi et que le gouvernement du Burundi symbolise les Hutu. Cette lecture « éthniste » que se livre ce journal témoigne sa face cachée. Il est donc inimaginable que ce journal continue à supporter et à justifier le comportement belliqueux que le régime de Kigali ne cesse d'adopter contre le Burundi. Au lieu de dénoncer, ce journal excelle dans son rôle d'avocat et de porte-parole en acclamant et en admirant de façon hyper sympathique les agissements du Rwanda.

⁸² www.burundi-forum.org, consulté le 16/4/2021

Il est par conséquent évident et sans équivoque que ce journal défend bec et ongle les insurgés burundais qui tentent en vain de déstabiliser le pays sous prétexte de la démocratie à laquelle ils ne croient pas vraiment. Cette nouvelle identification démasquée doit donc être prise au sérieux par les vrais patriotes et démocrates burundais car « *bis peccare in bello not licet* » littéralement « *il n'est pas permis de faire des erreurs deux fois dans la guerre* ».

L'une des méthodes souvent utilisée par ce genre de journal et ceux qui lui sont semblables, c'est de faire en sorte que les manigances perpétuelles du régime de Kigali soient ignorés ou négligées par l'autorité burundaise, c'est de faire en sorte que les Burundais comprennent que le régime de Kigali est plutôt généreux et protecteur pour avoir accueilli sur son sol les burundais (les gentils insurgés !), c'est de faire en sorte que les démarches délibérées et réfléchies tendant à décapiter les institutions burundaises ne soient pas connues par tout le monde, c'est de faire en sorte que dans la douceur, la matérialisation du dessein d'asservir la majorité du peuple burundais soit effective. C'est pourquoi des attaques insensées et vides de toute logique sont proférées contre le site burundi-24.com, le qualifiant de média de la haine. Une des méthodes bien rodées qui avaient été utilisées dans la douloureuse histoire du Burundi où des innocents burundais qualifiés de « bamenja », amaboro », « abasaillants », furent « guillotins » et ou brulés vifs.

Non et non, telle époque telle réalité, si pour le journal iwacu, dire que le Rwanda s'est impliqué comme catalyseur dans l'actuelle crise burundaise est synonyme d'attaquer les tutsi, si dénoncer que le Rwanda abrite des putschistes et insurgés burundais, est synonyme de s'attaquer aux tutsi, si montrer que le régime de Kigali n'a pas de leçon de démocratie à donner au Burundais est synonyme de réveiller les démons ethniques, alors, burundi-24.com assume et promet à ses nombreux fidèles lecteurs qu'il va redoubler d'effort pour jouer son rôle d'éclairer l'opinion et dans le moindre détail des méandres de complots contre les institutions burundaises, n'en déplaie au journal iwacu.

Burundi-24.com n'acceptera plus jamais de laisser l'espace médiatique aux seuls détracteurs du gouvernement burundais, il va continuer à chercher, analyser et publier les informations utiles pour le bien être de notre patrie, le Burundi. Nous ne pouvons pas céder aux menaces et insultes des insurgés, pas question de résignation et pas question de complaisance générale. Y a-t-il un instant où ce journal iwacu, aurait qualifié RPA, tutsi.org, bujumbura.be, Netpress etc., de média de la haine ? Où encore faut-il qualifier la radio en ligne « Itahuka » de

l'ARNC du Général Nyamwasa et al. de média de la haine, parce qu'elle révèle les agissements non recommandables et non démocratiques du régime de Kigali ?

Que ce soit clair pour le journal iwacu, burundi-24.com critique l'action néfaste du régime de Kigali à l'égard du Burundi, il ne s'attaque pas au peuple rwandais. Par ailleurs, quelle sera la réaction du Rwanda si à l'inverse, c'est le Burundi qui abrite les opposants insurgés rwandais?

Notre conseil au journal Iwacu, puisqu'il a plus de sentiments envers le Rwanda qu'au Burundi, est qu'il change de nom et qu'il soit désormais appelé « iwacu-rwanda ». Pour le reste burundi-24.com a confiance que le gouvernement burundais suit de près cette prise de position ; Mais alors n'est-ce pas que « aquila non capit muscas » ? littéralement « *l'aigle ne chasse pas les mouches, c'est-à-dire : les hauts personnes de haut rang ou les esprits supérieurs ne se préoccupe pas des futilités ou des choses insignifiantes* »⁸³.

Section 3. Réaction des organisations sur le nom respect de la liberté d'expression

La situation dans laquelle les médias travaillaient pendant et après la crise de 2015 a suscité des réactions et des critiques au sein des organisations internationales, régionales et locales.

§1. Réaction de la Fédération Africaine des journalistes (FAJ) sur le harcèlement des Journalistes

La Fédération Africaine des Journalistes (FAJ), le groupe africain de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ), a interpellé le Gouvernement du Président Pierre Nkurunziza sur le harcèlement des journalistes travaillant pour les rédactions des organes de presse en ligne dans la capitale Bujumbura⁸⁴

« *Nous demandons au Président Pierre Nkurunziza d'ordonner la fin du harcèlement contre les journalistes travaillant dans le pays* », a déclaré Maria Luisa Rogerio, Président intérimaire de la FAJ.

Le directeur du journal en ligne www.iwacu-burundi.org, Antoine Kaburahe a reçu le 12 novembre dernier une convocation pour se présenter au parquet pour interrogatoire en rapport avec la tentative de coup d'état du 13 mai 2015. Il a été entendu lundi 16 novembre et l'instruction du dossier va se poursuivre, selon son avocat.

⁸³ <https://fr.m.wiktionary.org>, consulté le 19/4/2021

⁸⁴ www.reliefweb.int, consulté le 19/4/2021

Le 06 novembre 2015, le journaliste Blaise Célestin Ndiwokubwayo travaillant pour le site web de la radio Isanganiro www.isanganiro.org, a été arrêté pendant qu'il était en reportage dans la commune de Mukike dans la province de Bujumbura. Il avait déjà été arrêté le 27 octobre dernier, avec son confrère Bernard Bankukira.

Le journaliste Egide Mwemero travaillant pour une radio burundaise radio publique africaine (RPA) a été arrêté à Goma en République Démocratique du Congo sur demande des autorités de Bujumbura depuis le 13 Octobre 2015. Il aurait été transféré en prison à Kinshasa la capitale. "Nous demandons aux autorités congolaises de libérer ce journaliste puisqu'aucune charge n'est portée contre lui", a lancé Maria Luisa Rogerio.

La crise politique qui secoue le pays depuis la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat à la tête du pays en avril dernier a contraint plusieurs journalistes des médias attaqués et fermés à entrer dans la clandestinité ou en exil. Plus de 100 journalistes se sont réfugiés au Rwanda voisin et dans les pays de la région et d'Europe.

« La situation s'aggrave de jour en jour pour les journalistes burundais en exil, mais aussi pour ceux qui sont restés au pays. Leurs organes de presse étant détruits, ils se sont organisés pour s'occuper et travailler en ligne, mais malheureusement ils sont interdits d'aller sur terrain et se font continuellement harcelés, arrêtés, et accusés de travailler avec la rébellion». a déclaré le président de l'Union Burundaise des Journalistes (UBJ) Alexandre Niyungeko. La FAJ avait vivement condamné les attaques à l'arme lourde détruisant les radios et télévisions privées à Bujumbura en mai dernier et déploré l'exil de plus de 100 journalistes Burundais dont le directeur du groupe de presse iwacu Antoine KABURAHE. « Au nom de la FAJ, nous soutenons les journalistes burundais et demandons à toutes les organisations des médias et des droits de l'homme de les assister en ces moments difficiles », a conclu Maria Luisa.

§2. La réaction de Reporters Sans Frontière sur la disparition des journalistes

Après 100 jours que le journaliste burundais Jean Bigirimana a disparu alors qu'il était dans le centre du pays pour un reportage du journal indépendant *Iwacu*. Reporters sans Frontière a voulu marquer ce triste anniversaire en allant déposer à l'Ambassade du Burundi à Paris une pétition qui a recueilli plus de 11000 signatures et qui demande l'ouverture d'une enquête indépendante sur cette disparition, survenue selon des témoins après son arrestation par les services secrets burundais.

Ce que la police a toujours nié. Vendredi matin 28 octobre, l'organisation avait préparé une opération spectaculaire. Reporter savait bien préparé son coup. Une vingtaine de membres scandent « Où est Jean ? Où est Jean ? » Sous les fenêtres de l'Ambassade du Burundi à Paris et, au même moment, un camion-benne déverse littéralement sur le pas de la porte plus de 11 000 enveloppes symbolisant les signatures recueillies par la pétition. *« Malheureusement ils ne nous ont pas ouvert. Ils sont aux fenêtres, ils nous filment, mais on a quand même pu mettre les 250 feuilles qui représentent les plus de 11 000 signatures de la pétition dans une boîte aux lettres »*, rapporte Cléa Kahn-Sriber, responsable de la Division Afrique de RSF⁸⁵.

« On est venu déposer une pétition de plus de 11 000 signatures pour demander une enquête indépendante, savoir où est le journaliste Jean Bigirimana aujourd'hui, commente-t-elle. Ça fait cent jours qu'il a disparu au Burundi et on demande aux autorités de tout faire pour faire la lumière sur son sort. Rien n'a été fait, aucune enquête n'a été ouverte alors qu'il a été vu pour la dernière fois aux mains des services burundais. »

Mais alors que les responsables de RSF repartaient sans avoir pu remettre en mains propres la pétition qui demande une enquête indépendante sur la disparition du journaliste Jean Bigirimana, un diplomate burundais est arrivé. Il a pris la pétition et s'est engouffré sans un mot dans l'ambassade du Burundi à Paris. *« On est content, on espère que c'est seulement un premier pas pour que justice soit rendue pour qu'on sache ce qui est arrivé à Jean et qu'une enquête soit ouverte »*, réagit-elle.

Les membres de RSF sont donc repartis satisfaits, même s'ils sont conscients de la chape de plomb qui s'est abattue sur la presse libre du Burundi depuis le début de la crise dans ce pays.

§3. La réaction des organisations nationales et internationales face à l'emprisonnement des journalistes d'Iwacu

Le groupe de presse Iwacu a reçu le soutien de la part des organisations Nationales et Internationales en ce qui concerne l'emprisonnement de ses quatre journalistes.

À l'occasion du premier anniversaire de l'arrestation des journalistes d'Iwacu Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et TERENCE Mpozenzi, déclarés coupables d'accusations liées à la sûreté de l'État pour avoir simplement fait leur travail, 65 organisations demandent leur libération immédiate et sans condition. Leur détention continue pour des accusations sans fondement rappelle avec force, malgré les récents changements

⁸⁵ <https://www.rsf.org>, consulté le 19/4/2021

*intervenues à la tête du pays, le manque de tolérance du gouvernement burundais en ce qui concerne le journalisme indépendant et la libre expression*⁸⁶.

Voici la liste exhaustive des organisations signataires :

1. ACAT-Burundi (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2. Amnesty International
3. ARTICLE 19 Eastern Africa
4. Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH)
5. Association des journalistes indépendants du Bénin
6. Bloggers Association of Kenya
7. Burundi Human Rights Initiative
8. Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest
9. Center for Advancement of Rights and Democracy
10. CNCD
11. Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme
12. Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)
13. Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)
14. Collaboration on International ICT Policy in East and Southern Africa (CIPESA)
15. Collectif des Avocats pour la défense des victimes de crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)
16. Committee to Protect Journalists
17. Community Empowerment for Progress Organization-CEPO, South Sudan
18. Congress of African Journalists
19. Consortium of Ethiopian Human Rights Organizations (CEHRO)
20. Defend Defenders (East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project)
21. Eastern Africa Journalists Network (EAJN)

⁸⁶ www.amnesty.be, consulté le 21/4/2021

22. European Network for Central Africa (EurAc)
23. Fédération internationale des ACAT (FIACAT)
24. Federation of African Journalists (FAJ)
25. Federation of Somali Journalists (FESIJ)
26. FIDH, in the framework of the Observatory for the Protection of Human Rights Defenders
27. Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)
28. Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)
29. The Ghanaian PEN Centre
30. Human Rights Network for Journalists- Uganda
31. Human Rights Watch
32. International Service for Human Rights (ISHR)
33. Kenya Correspondents Association
34. Kenya Editors' Guild
35. Kenya Union of Journalists
36. Laws and Rights Awareness Initiative (LRAI)
37. Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka
38. Ligue des journalistes Tchadiens (LJT)
39. La Maison de la presse du Niger
40. Media Council of Tanzania
41. Media Institute of Southern Africa
42. Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS)
43. Mouvement Inamahoro Femmes & Filles pour la Paix & la Sécurité
44. National Coalition of Human Rights Defenders - Uganda
45. Observatoire de la lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME)
46. Ökumenisches Netz Zentralafrika (ÖNZ)

47. One Day Seyoum
48. OpenNet Africa
49. Organisation Patronale des Médias du Gabon (OPAM)
50. Paradigm Initiative
51. PEN International
52. PEN Nigeria
53. PEN South Africa
54. PEN Zimbabwe
55. Reporters sans Frontières (RSF)
56. Réseau des Citoyens Probes (RCP)
57. SOS-Torture/Burundi
58. Syndicat National des Journalistes Indépendants du Togo (SYNJIT)
59. Syndicat Professionnels Information Communication Sénégal (Synpics)
60. Tournons la Page - Burundi
61. Tournons la Page International
62. TRIAL International
63. Ugandan PEN
64. Union Burundaise des Journalistes
65. World Organisation Against Torture (OMCT), in the framework of the Observatory for the Protection of Human Rights Defenders

Section 4. Autres sanctions

A part l'assassinat, la disparition et l'emprisonnement des journalistes, d'autres sanctions ont été infligées contre le groupe de presse iwacu. En plus de la désactivation des commentaires des internautes, s'ajoute l'exil et l'autocensure.

§1. Désactivation des commentaires des internautes d'iwacu

La CNC s'insurge contre la mauvaise gestion des commentaires des internautes qui suivent en ligne les informations d'iwacu. Reporters sans frontières est préoccupé par la décision prise par le Conseil National de la Communication (CNC, organe de régulation) de suspendre pour trente jours les commentaires des internautes sur le site Internet du groupe de presse Iwacu, www.iwacu-burundi.org. « Cette décision est un précédent. Jusqu'à présent, le CNC n'avait jamais pris de sanction contre un site Internet, encore moins contre un forum en ligne. N'est-il pas plus approprié de débattre des commentaires censés poser problème plutôt que de suspendre l'ensemble d'un forum? Nous craignons que surgisse avec cette décision une nouvelle forme de contrôle sur les médias et l'expression libre des opinions »⁸⁷, a déclaré l'organisation, qui ne conteste pas en soi la nécessité de modérer certains propos d'internautes. Interrogé par Reporters sans Frontières, le Président du CNC, Pierre Bambasi, a affirmé : « Nous ne censurons pas le site Internet, qui est bon, mais simplement les commentaires. La mesure que nous prenons est beaucoup plus un signal pédagogique qu'autre chose. Les internautes doivent savoir que nous lisons ce qu'ils écrivent.

Nous savons cependant que le travail du modérateur n'est pas facile. Iwacu peut recevoir environ 4000 messages et n'en publier que 1500. Mais cela ne suffit pas. Nous ne pouvons pas tolérer des individus ou de groupes qui s'invectivent sur Internet pour agiter les haines ethniques, parler de manipulation d'armes, et appeler les gens à se soulever »⁸⁸, a-t-il ajouté.

Dans sa décision n°100/CNC/004/2013 du 30 mai 2013, dont Reporters sans Frontières a obtenu une copie, le CNC estime que des commentaires d'internautes en dates des 28 et 29 mai 2013 violent les prescrits des articles 10 et 50 de la Loi régissant la presse en ce qui concerne l'atteinte à l'unité nationale, l'ordre et la sécurité publique, l'incitation à la haine ethnique, l'apologie du crime et des outrages au Chef de l'Etat. L'administrateur du site Iwacu, Roland Rugero affirme que les commentaires sont bien bien qu'il peut y avoir des erreurs.

⁸⁷ rsf.org, consulté le 23/4/2021

⁸⁸ Cnc-burundi.bi, consulté le 23/4/2021

« Nous sommes allés au CNC cette semaine pour expliquer comment nous gérons les commentaires sur notre forum. Bien entendu il peut y en avoir qui échappent dans un premier temps à notre vigilance, mais dès que nous en sommes avertis, nous les supprimons.

Nous sommes très attentifs et nous supprimons tout ce qui n'est pas acceptable », a confié Roland Rugero à RSF. Antoine Kaburahe quant à lui regrette et condamne la décision prise par la CNC, mais affirme qu'il va respecter les décisions prises par cette organe de régulation de la presse, « Depuis cinq ans que notre site fonctionne, les commentaires sont gérés avec professionnalisme. Nous n'avons jamais eu aucun problème.

Le CNC aura du mal à prouver notre prétendue mauvaise foi ou notre capacité de nuire vu la masse de commentaires qui passent à la poubelle. Nous regrettons sa décision mais nous allons obtempérer et l'appliquer. Comme nous ne dissocions pas le forum et le site, nous décidons de suspendre l'ensemble de notre site ».

La décision de suspendre les commentaires sur le site du journal Iwacu émane de la déclaration de KARENGA Ramadhan, Président du Conseil National de la Communication, lors d'une conférence de presse sur les activités du CNC.

Il explique que le journal Iwacu a outrepassé les normes professionnelles à travers la publication de certains commentaires.

« Nous regrettons cette décision, à notre sens injuste »⁸⁹, a réagi Antoine KABURAHE à travers un communiqué de presse. Pour lui, cet espace de dialogue était un droit de « regard » des lecteurs d'Iwacu sur le Burundi. Il était un espace démocratique où les opinions des compatriotes s'échangeaient librement.

Ce forum, très apprécié des lecteurs, était fonctionnel depuis 10 ans. Le journaliste Kaburahe rappelle qu'Iwacu disposait d'une charte d'utilisateurs. « Nous veillons à sélectionner les commentaires à publier ». Avant de conclure : « nous sommes attristés par la fermeture de cette petite fenêtre de liberté et d'expression ».

Le 11 février 2021, l'organe de régulation de la presse burundaise s'est entretenu avec le directeur du journal Iwacu, Léandre SIKUYAVUGA, en vue de fixer les modalités de la réouverture de la rubrique commentaires du site web. Dès que possible, Iwacu rouvrira donc son forum remettant en service ses mesures de modération habituelles. Le communiqué du CNC précise que des échanges ultérieurs auront lieu avec d'autres médias sous sanctions.

⁸⁹ www.iwacu-burundi.org, consulté le 25/4/2021

Rappelons que la décision de suspension de la rubrique commentaires du site du journal iwacu datait du 10 avril 2018.

§2. L'autocensure ou l'exil

Les journalistes peuvent avoir tendance à traiter certains sujets complaisamment vis-à-vis des hommes politiques. « L'autocensure s'exerce principalement dans le choix rédactionnel des sujets abordés, la manière de les traiter et d'en rendre compte. Elle a pour conséquence le développement du politiquement correct »⁹⁰. En 2015, les médias devaient choisir entre le conformisme ou l'exil. La crise surtout le coup d'Etat manqué a fait exilé des milliers des journalistes à l'étranger dont le directeur et initiateur de groupe de presse iwacu.

Les trente journalistes qui alimentent l'hebdomadaire papier, le journal en ligne et le web radio évoluent dans une ambiance très particulière. Ils restent en post alors que tous leurs confrères des autres médias indépendants sont en fuite. Leur directeur vit en exil en Belgique depuis 2015 pour échapper à la prison. Le directeur du groupe de presse iwacu toujours en exil exprime sa confiance envers l'organisation du groupe de presse.

Selon Antoine KABURAHE, « malgré le double choc de mon départ et de l'assassinat de Jean BIGIRIMANA, Iwacu continue à publier et le projet survit malgré mon absence »⁹¹. Le Directeur d'Iwacu garde confiance en l'organisation de la maison de presse qu'il a mise en place. Selon Antoine KABURAHE, l'institution apparaît plus forte que les hommes. Il a laissé la place aux autres pour signer l'éditorial afin d'éviter que l'on ne prétende que le journal est dirigé depuis la Belgique.

Signalons que la Belgique (pays colonisateur du Burundi de 1916-1962) était assimilé aux ennemis du pouvoir en place du fait qu'elle était contre le troisième mandat du président Pierre NKURUNZIZA.

⁹⁰ www.toupie.org, consulté le 25/4/2021

⁹¹ www.cncd.be, consulté le 25/4/2021

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la présente étude, un certain nombre de constats peuvent être relevés :

Premièrement, la liberté d'expression va de pair avec la démocratie. Ainsi, la liberté d'expression au Burundi viendra en même temps avec le multipartisme dans les années 90. Les principaux initiateurs des médias sont les partis politiques, raison pour laquelle il n'y avait presque pas de médias privés sous le régime du monopartisme. Cette liberté d'expression est garantie par la Constitution de 1992 qui autorise en même temps le multipartisme. L'article 26 de la constitution de 1992 dispose que « toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public et de la loi. La liberté de presse est reconnue et garantie par l'Etat ».

Deuxièmement, tenant compte que les médias jouent un rôle de contre-pouvoir dans la démocratie, il est rare qu'ils entretiennent de bonnes relations avec le pouvoir politique. Ce dernier cherche toujours à les contrôler : L'emprisonnement, adoption des lois parfois en défaveur des médias, interdiction de publier les articles, faire exiler les journalistes, etc. Sont les moyens souvent utilisés pour suivre de près les médias. Ainsi le projet de loi de 2013 illustre l'exemple de limitation de droit d'expression au Burundi. Cette loi compromettrait la protection des sources, limiterait les sujets pouvant être couverts par les journalistes, imposerait de nouvelles amendes aux médias accusés d'enfreindre la loi, et exigerait que les journalistes disposent d'un niveau minimal de formation et d'expérience professionnelle. De plus, l'emprisonnement de quelques journalistes illustre une tentative de restriction de la liberté d'expression et de l'indépendance du journalisme avant même la crise de 2015.

Troisièmement, le monde de la communication a été partie prenante de la crise de 2015 au Burundi. Tous les médias étaient mobilisés pendant cette crise pour assurer la couverture des manifestations et diffuser les informations sur place. Les conséquences de cette crise dû au mandat controversé du président Pierre Nkurunziza ont été énormes sur les médias. Tous les médias ont été presque touchés par cette crise y compris la presse écrite. Les résultats de notre travail montre que certains journalistes du groupe de presse Iwacu ont été enlevés et portés disparus d'autres ont été menacés de mort et exilés. En plus d'être accusé par d'autres médias comme médias de haine, Iwacu a reçu des sanctions de la part de la CNC comme la désactivation des messages des internautes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Instruments juridiques

1. Instruments juridiques internationaux

1. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948
2. Le Pacte International aux Droits Civils et Politiques de 1966
3. Olivier. S, Françoise. T et Sébastien , V, Code de droit international des droits de l'homme, 3^e ed, Bruylant, 2005

2. Textes juridiques nationaux

1. Constitution du Burundi de 2018, validé par l'arrêt RCCB 356 du 31 Mai 2018 et proclamé le 7 juin 2018
2. Loi organique no1/06 du 8 mars 2018 portant révision de la loi no 1/03 du 24 janvier 2013 portant missions, composition et fonctionnement du Conseil National de la Communication
3. Loi no1/19 du 14 septembre 2018 portant modification de la loi no1/15 du 9 mai 2015 régissant la presse au Burundi.

B. Ouvrages

1. ALBERT, P. et CHRISTINE, L., *Les médias dans le monde : Enjeux internationaux et diversité nationales*, Paris ellipses, 1999
2. ALLAN T, *The Rwanda genocide*, Kampala, Fountain Publishers, 2007
3. BERTRAND J.C., *La déontologie des médias*, Paris, éd. PUF, 1997
4. BERTRAND J.C., *les médias aux p Etats-Unis*, Paris, éd. PUF 1997
5. CATHERINE B. L., *la démocratie et les médias au 20^e s*, Paris, Armand colin, 2000
6. CHARAUDEAU P., *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck ,2005
7. DAGNAUD M., *L'Etat et les Médias : Fin de partie*, Paris, éditions Odile Jacob, 2000
8. De ALMEIDA, F., *Histoire des médias en France*, Paris, Flammarion, 2003
9. EDMUND C., et autres, *Manuel pour les journalistes africains*, USA, éd. WPFC 2000
10. GERSTLE J., *La communication politique*, Paris, éd. Armand Colin, 2004

11. GOUREVITCH J.- P., *L'image en politique*, Paris, Hachette, 1998
12. MAREUIL A., *L'enseignement de Français à l'ère des médias*, Paris, PUF, 1978
13. Mermet G., *Democrature : Comment les médias transforment la démocratie*, Paris, Aubier, 1987
14. NTIYANOGEYE A., *Le paysage médiatique du Burundi : des origines au lendemain des élections de 2005*, Bujumbura, RPP, 2008
15. NTIYANOGEYE A., *Programme pour une culture de paix* : Maison de l'UNESCO pour une culture de paix au Burundi, contribution des médias au rétablissement et la consolidation de la paix au Burundi, Bujumbura, UNESCO
16. PHILIPPE J.M., *Communication et marketing de l'homme politique*, 3^e éd., Paris, Litec 2007
17. PIERRE A., *La presse*, Paris, éd. PUF, 2002
18. SOLEIL FRERE M., *Elections et médias en Afrique centrale : voix des Urnes, voix de la paix?* Paris éditions Karthala, institut Panos Paris, 2009
19. WILLET, G., *La communication modéliste, une introduction aux concepts, aux modèles et théories*, Ottawa, éd. Renouveau pédagogique, 1992

C. Webographie

1. <https://medialibrary.uantwerpen.bi>
2. [https:// www.lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)
3. [https:// information.tv5 monde.com.](https://information.tv5monde.com)
4. [https:// reliefweb.int](https://reliefweb.int)
5. <https://www.jeuneafrique.com>
6. <https://fracademic.com>
7. [https:// www.challenges,fr](https://www.challenges.fr)
8. <https://iwacu.global.ssl.fastly.net>
9. <https://ifex.org>
10. [https:// www. hrw.org.](https://www.hrw.org)
11. [https:// www.persee.fr](https://www.persee.fr)
12. Journals.Openedition.org
13. [https://bit.ly/rsfoipressburundi.](https://bit.ly/rsfoipressburundi)

14. [https:// www.iwacu-burundi.org](https://www.iwacu-burundi.org)
15. [https:// archipel.uqam.ca](https://archipel.uqam.ca)
16. <https://www.cncd.bi>
17. [https:// www.amaxon.fr](https://www.amaxon.fr)
18. <https://rsf.org>
19. <https://www.toupie.org>
20. cnc-burundi.bi
21. <https://www.amnesty.be>
22. <https://fr.m.wikitionary.org>
23. [https:// www.burundi-forum.org](https://www.burundi-forum.org)
24. <https://www.arib.info>
25. <https://www.isanganiro.net>
26. <https://www.infograndslacs.info>
27. <https://www.rpa.bi>
28. <https://ifex.org>
29. <https://bit.ly/iwacu>